



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

## **Analyse des prix à la consommation au Luxembourg**

-

### **Rapport du premier semestre 2020**

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie ou du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie

Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél. (+352) 247 74125  
Fax (+352) 26 86 45 18  
observatoire@eco.etat.lu  
octobre 2020

Cette publication est téléchargeable sur le site <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications.html>

© Ministère de l'Économie, Luxembourg, 2020

## Avant-propos

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie en profondeur l'évolution des prix à la consommation du premier semestre 2020. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier des charges comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde les catégories qui contribuent le plus à l'inflation. Les prix administrés constituent un facteur important de l'ensemble des biens et services et leur évolution est analysée en détail dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 242 agrégats du 4<sup>e</sup> niveau de l'indice des prix à la consommation (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

Dans la deuxième partie du rapport l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat. La pondération de l'IPCN luxembourgeois se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions au Luxembourg, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac, ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

## Table de matières

<b>Avant-propos</b> .....	<b>3</b>
<b>Table de matières</b> .....	<b>4</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>5</b>
<b>1 Inflation luxembourgeoise au premier semestre 2020</b> .....	<b>6</b>
1.1 Généralités.....	6
1.1.1 Indice des prix à la consommation national divisé en 4 agrégats .....	10
1.1.2 Indice des prix à la consommation national divisé en 12 divisions.....	12
1.2 Variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes .....	17
1.3 Focus sur l'évolution des prix à la consommation au Luxembourg pendant la crise sanitaire .....	18
1.4 Prix administrés.....	24
1.4.1 Explication du terme « prix administrés ».....	24
1.4.2 Liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008).....	25
1.4.3 Analyse de l'évolution des prix administrés .....	26
<b>2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins</b> .....	<b>31</b>
2.1 Introduction .....	31
2.1.1 Dépenses de consommation par pays .....	31
2.1.2 Choix de l'indice pour le Luxembourg .....	32
2.2 Généralités.....	33
2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne.....	38
<b>3 Annexe 1</b> .....	<b>43</b>
<b>4 Annexe 2</b> .....	<b>45</b>

## Résumé

1. La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a affecté l'inflation du premier semestre 2020 au Luxembourg ainsi que dans le reste du monde. Les six premiers mois de l'année ont été caractérisés par une l'inflation nationale en baisse qui s'est établie à 1% (contre 2,03% à la même période en 2019). Cette diminution de l'inflation s'explique principalement par l'effondrement des prix des produits pétroliers (-11,3%), poussée par le prix du mazout de chauffage dont les prix sont 25,9% inférieurs à ceux du premier semestre 2019, et par une hausse plus limitée de l'inflation des services (+1,4%). A l'inverse, on assiste à une hausse des produits alimentaires (+3,1%) et de l'électricité (+9,8%).
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, a diminué au premier semestre 2020, suite à l'introduction de la gratuité des transports publics nonobstant l'accélération des prix alimentaires : le taux s'est élevé à 1,7%, contre 1,9% sur la même période en 2019.
3. L'inflation au premier semestre 2020 a été moins importante par rapport à la même période de l'année 2019 suite à la baisse des prix des services notamment engendrée par la gratuité des transports publics, entrée en vigueur dès le mois de mars 2020. Celle-ci a donc impacté à la baisse les évolutions de prix des transports combinés (-58,3%), des transports de personnes par autobus (-28,5%) ainsi que par chemin de fer (-12,7%). Les services de téléphonie mobile sont eux aussi devenus plus abordables (-3%) à cette période. Malgré ces baisses, qui ont contribué à près de -0,5 point de l'inflation, des hausses ont été enregistrées au niveau des restaurants et cafés (+2,2%), des maisons de retraite et de soins (+2,6%), des voyages à forfait (+4,4%), des services d'entretien et réparations (+2,7%), des crèches et foyers de jour pour enfants (+2,7%) et des services financiers (+2,5%).
4. Les prix des carburants et mazout ont diminué fortement (-14,1% au premier semestre 2020) ainsi que ceux de l'énergie (-6,2%). Le prix de l'énergie plombe donc l'inflation principalement suite à la baisse du prix du gaz (-5,6%) mais surtout du mazout de chauffage (-25,9%) et ce malgré la hausse des prix de l'électricité (+9,8% au premier semestre 2020) survenue au mois de janvier. La baisse des prix s'est pourtant atténuée depuis le mois de juin en réaction, entre autres, aux premières mesures de déconfinement amorcées, au Luxembourg et en Europe, depuis le mois de mai.
5. La hausse des prix de certains produits alimentaires enregistrée lors du confinement a été causés par des difficultés d'approvisionnement lors de la crise sanitaire.
6. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, ont diminué de 1,85% suite à l'entrée en vigueur de la gratuité des transports publics le 1<sup>er</sup> mars 2020.
7. Au niveau international, le taux d'inflation luxembourgeois (1%) est plus faible que celui de l'Union européenne (1,11%), mais dépasse celui de la zone euro (0,66%) et de certains de ses pays voisins (France : 0,83%, Belgique : 0,47%). A l'inverse l'Allemagne enregistre un taux en hausse par rapport à la même période en 2019 (+1,13%) et les Pays-Bas ont le taux le plus élevé parmi les pays analysés (+1,28%) au premier semestre 2020. Tous les pays analysés ont été impactés par la crise sanitaire liée au Covid-19 suite à la baisse substantielle des prix de l'énergie (-5,1% en moyenne UE) et ce malgré la hausse des prix des denrées alimentaires (+3,4% en moyenne UE).

# 1 Inflation luxembourgeoise au premier semestre 2020

## 1.1 Généralités

Le taux d'inflation du premier semestre 2020 au Luxembourg a sensiblement reculé par rapport à la même période en 2019. Le taux d'inflation du premier semestre 2020 s'est élevé ainsi à 1% contre 2,03% au premier semestre 2019. Cette hausse plus limitée est principalement liée à l'introduction de la gratuité des transports publics en mars 2020 et à l'effondrement des prix des produits pétroliers suite à la crise sanitaire Covid-19, nonobstant la hausse des prix des produits alimentaires.

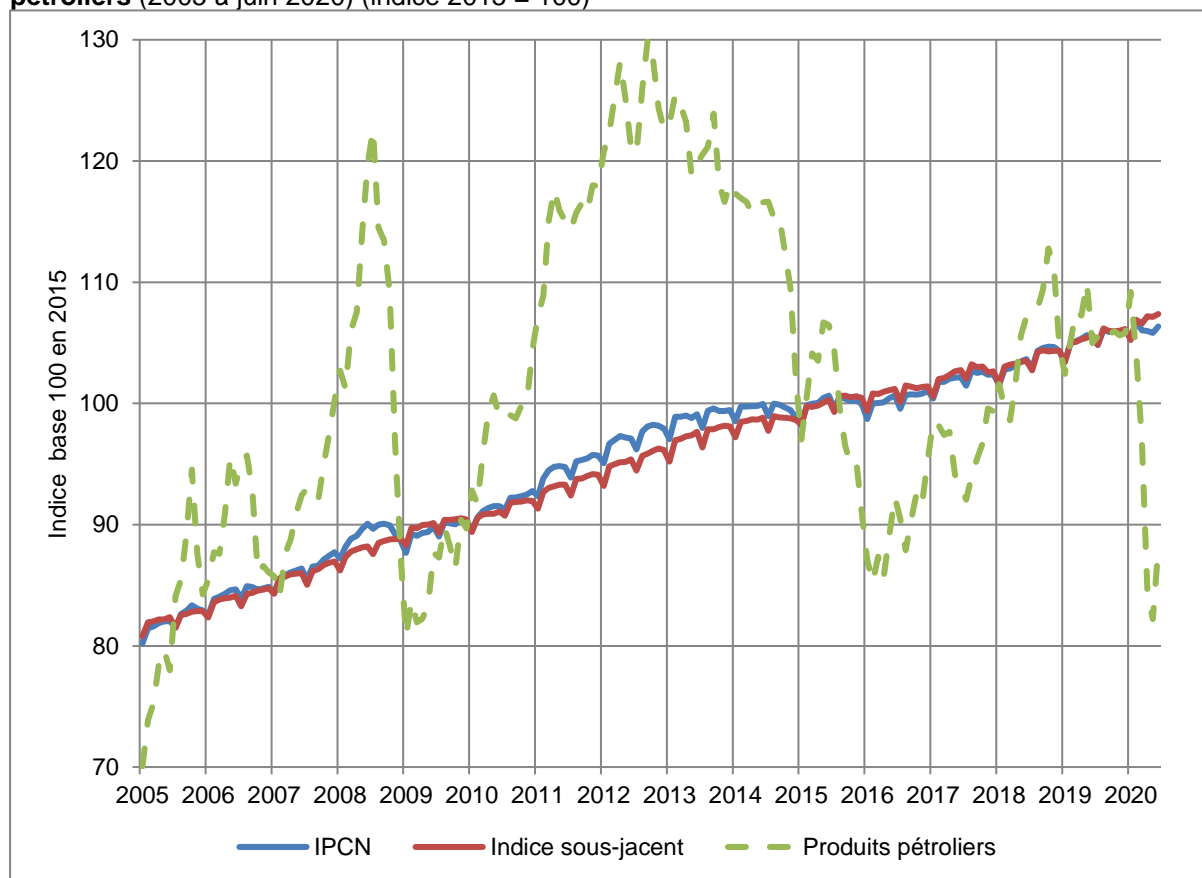
En juin 2020, le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg, mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et exprimé en année de base 2015=100, s'est élevé à 106,34 points. Comme toujours, pendant le mois de soldes en janvier, le profil à la hausse de l'indice s'est interrompu provisoirement, pour poursuivre ensuite.

L'écart entre l'IPCN et l'indice sous-jacent, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux (cf. Annexe), se creuse par exemple si les prix des produits pétroliers augmentent plus rapidement que ceux des autres biens et services. Cet effet était bien visible à la mi-2008, lorsque l'on a assisté à une flambée des prix des produits pétroliers, mais aussi durant toute l'année 2011 et une partie de 2012 (cf. graphique 1-1). Depuis 2014 et jusqu'au mois d'avril 2018, on a assisté à une inversion de tendance suite à la diminution des prix des produits pétroliers. Après avoir assisté à une nouvelle hausse des prix des produits pétroliers avec, comme effet, un taux de l'IPCN supérieur au taux de l'inflation sous-jacente, le premier semestre 2020 a été caractérisé par une chute brutale des prix des carburants, atteignant quasiment les niveaux de la crise économique de 2008-2009. En janvier 2020 on assistait à une hausse des prix des produits pétroliers suite aux tensions entre les Etats-Unis et l'Iran<sup>1</sup> et aggravées par l'attaque meurtrière des États-Unis contre le général iranien Soleimani. Aussi, le premier semestre 2020 a été caractérisé par l'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 7% à 10% de la part des biocarburants dans le litre d'essence imposée par une directive européenne avec un impact direct sur le prix du carburant ainsi que la chute brutale des prix des produits pétroliers suite à la baisse drastique de la demande en carburants lors des mois de confinement imposés par plusieurs gouvernements dans le monde suite à la crise sanitaire liée au Covid-19. En particulier, au Luxembourg, les prix sont partis à la baisse depuis le mois de février 2020 et ont atteint leur niveau le plus bas en mai 2020 (-25,2% par rapport à mai 2019).

---

<sup>1</sup> <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/note-conjoncture/2020/PDF-NDC-01-20.pdf>

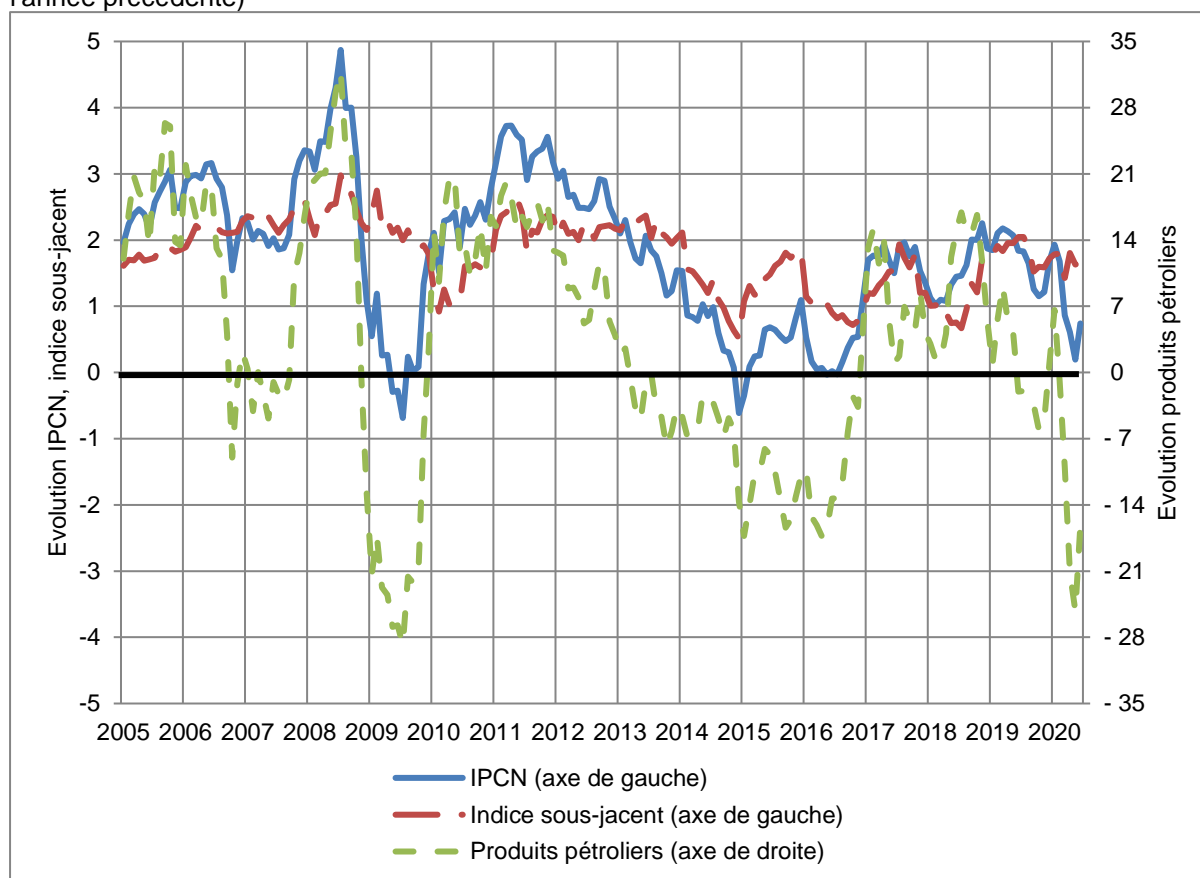
**Graphique 1-1 : Evolution récente de l'IPCN, de l'indice sous-jacent et des prix de produits pétroliers (2005 à juin 2020) (indice 2015 = 100)**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le taux d'inflation du premier semestre 2019 était de 1%, contre 2,03% pour l'année 2020. A l'exception de janvier 2020, le taux de l'inflation sous-jacente se situe au-dessus de l'inflation depuis juin 2019. Suite à la baisse des prix des produits pétroliers, enregistrée depuis février 2020, l'écart est d'autant plus important. Le taux moyen de l'inflation sous-jacente, pour le premier semestre 2020, a atteint 1,68%.

**Graphique 1-2 : Evolution récente de l'IPCN, de l'indice sous-jacent et des prix de produits pétroliers** (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les prix des produits pétroliers ont baissé de 11,3% au premier semestre 2020. Alors qu'entre mars 2013 et novembre 2016, le taux de variation annuel était négatif, depuis février 2017 les prix des produits pétroliers étaient repartis à la hausse pour atteindre leur niveau le plus élevé depuis 4 ans en octobre 2018. Entre mars et novembre 2019 les prix des produits pétroliers ont connu une baisse plutôt importante malgré la hausse des accises de 2 centimes par litre pour le diesel et d'1 centime pour l'essence depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019<sup>2</sup>, contrecarrée par une augmentation sensible en janvier 2020 pour les raisons citées précédemment. Depuis, et notamment suite à la pandémie et au confinement dans plusieurs pays dans le monde qui en suit, les prix du pétrole ont dégringolé et ont enregistré des baisses allant jusqu'à -25,2% en mai 2020 suite à la demande extrêmement faible de la part des ménages mais surtout de l'industrie. La pandémie du Covid-19 ayant fondamentalement changé le contexte économique, budgétaire et social<sup>3</sup>, la hausse des accises sur les carburants attendue entre février et avril 2020<sup>4</sup> n'a pas eu lieu.

L'évolution du cours du pétrole sur les marchés internationaux détermine en grande partie les variations des prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants. Le prix du baril a chuté de 111 dollars américains en juin 2014 à 30,69 dollars (28,26€) en janvier 2016, ce qui a eu comme conséquence une baisse substantielle du prix des carburants à la pompe

<sup>2</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-diesel-moins-cher-en-belgique-pour-les-chauffeurs-5cb70134da2cc1784e34230f>

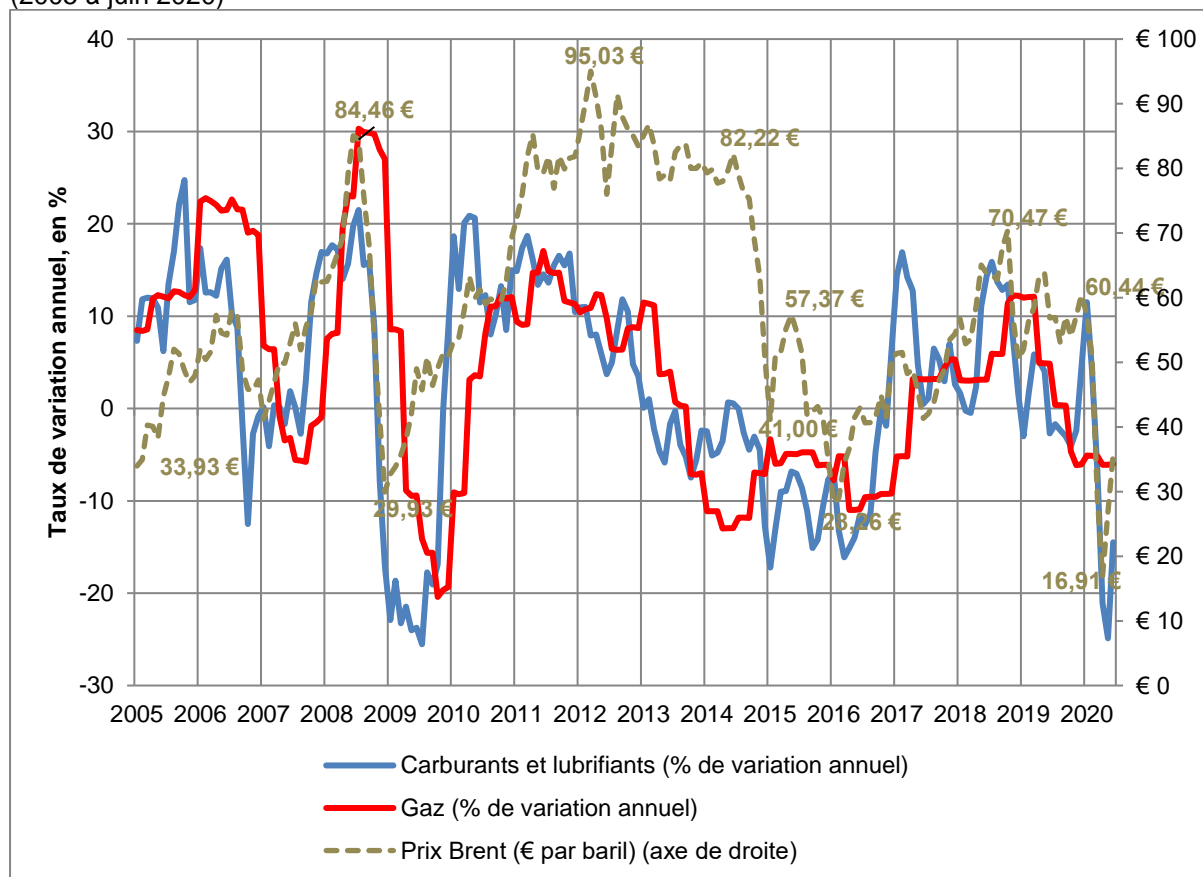
<sup>3</sup> Question parlementaire n° 1947 "Augmentation des accises sur les carburants"

<sup>4</sup> [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiques/2019/12-decembre/16-augmentation-accises.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2019/12-decembre/16-augmentation-accises.html)



au Luxembourg et en Europe. Depuis, malgré une baisse en juin 2017, les prix au Luxembourg ont repris à augmenter, notamment à cause de la dépréciation de l'euro au premier quadrimestre 2018 et ont atteint, en octobre 2018, le prix de 81,03 dollars le baril, soit 70,47€. Suite aux nombreuses fluctuations, en décembre 2019 le prix du baril était de 67,12 dollars (60,44€) et, depuis, les prix ont dégringolé jusqu'à atteindre leur niveau le plus bas en avril 2020 de 18,38\$ (16,91€) suite à la crise mondiale liée au Covid-19. Depuis, le niveau de prix du baril de pétrole a légèrement augmenté à 40,27\$ (35,80€).

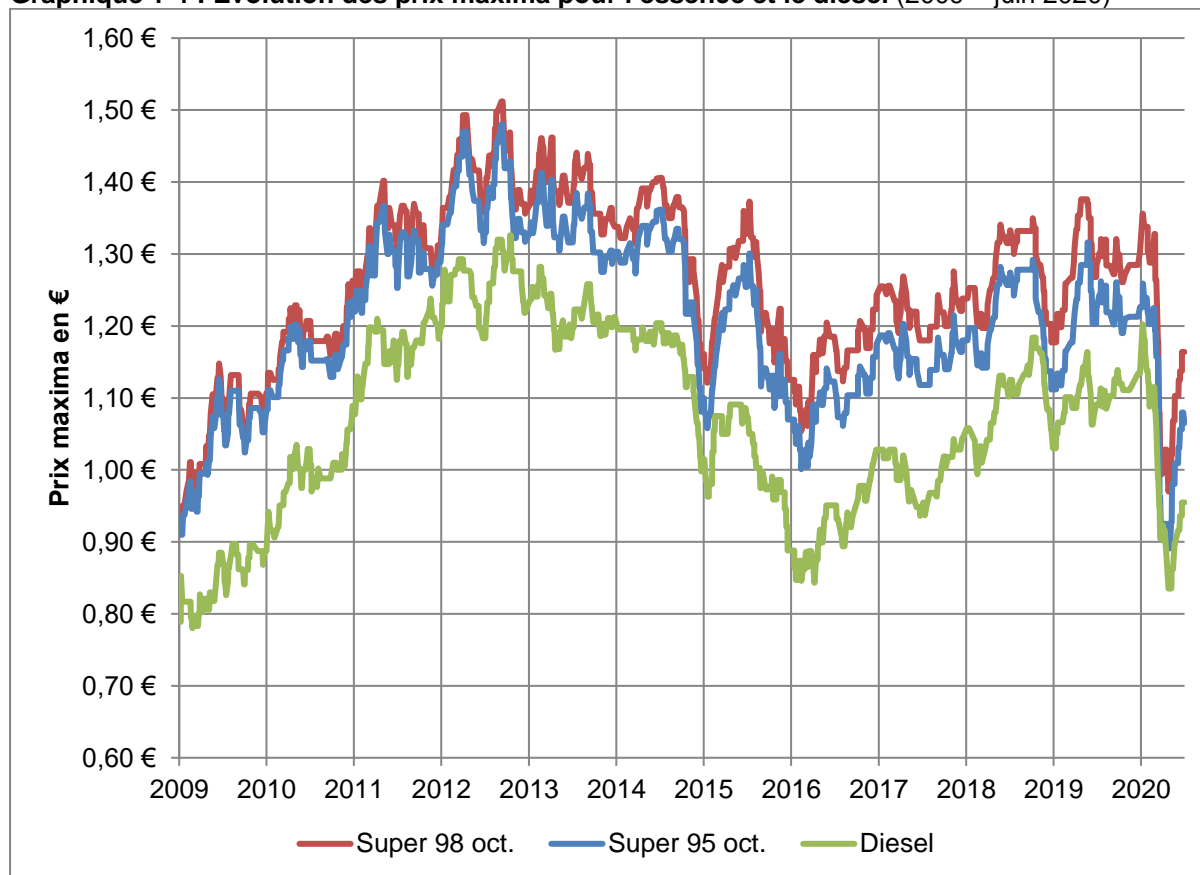
**Graphique 1-3 : Evolution du prix du Brent (en euro), des carburants et lubrifiants et du gaz (2005 à juin 2020)**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Après avoir démarré l'année à un niveau légèrement plus élevé que les mois précédents, le premier semestre 2020 a été caractérisé par un effondrement du prix de l'essence entre les mois de février et fin avril, moment où il a atteint son point le plus bas (0,970 € le litre), le niveau le plus bas enregistré depuis janvier 2009. Une tendance similaire a été enregistrée pour le diesel qui, à la fin du mois d'avril 2020, atteint le prix de 0,878€ le litre. Ainsi, les prix maxima de l'essence et du diesel sont descendus à leur niveau le plus bas enregistré depuis la crise économique et financière de 2008-2009.

**Graphique 1-4 : Evolution des prix maxima pour l'essence et le diesel (2009 – juin 2020)**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

### 1.1.1 Indice des prix à la consommation national divisé en 4 agrégats

L'indice des prix à la consommation national peut être divisé en 4 agrégats : biens non durables (alimentation, énergie), biens semi-durables (textile, habillement), biens durables (les véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir) et services.

Les biens non durables ont une pondération de 28,71% dans l'indice des prix et sont responsables de 0,21 points de pourcentage de l'inflation totale du premier semestre 2020. Ces produits ont augmenté de seulement 0,3% par rapport à la même période de l'année dernière. Outre à la baisse sensible des produits pétroliers (-11,3% au premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019, en particulier du mazout de chauffage, moins taxé, même de -25,9%), on a constaté une baisse du prix gaz de 5,6%, à l'inverse l'électricité a augmenté de 9,8% au premier semestre 2020, suite à une hausse de 10% en janvier 2020<sup>5</sup>. Les produits alimentaires ont augmenté de 3,1%. En particulier, ce sont les fruits (+6,5%), la viande (principalement celle de porc) et les légumes à avoir augmenté le plus fortement (+3,9%). Les plus fortes baisses pour cet agrégat ont été constatées au niveau des fruits de mer frais, qui ont diminué de 5,8% pendant les six premiers mois de l'année, et des fruits surgelés (-3,8%).

Les biens semi-durables ont une pondération de 10,88% dans l'indice des prix et ne contribuent pas (0 point de pourcentage) au taux d'inflation malgré une hausse de 1% des

<sup>5</sup> [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiqués/2020/02-fevrier/13-prix-electricite.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/02-fevrier/13-prix-electricite.html)

produits de cet agrégat au premier semestre 2020. Alors que les articles de ménage en textiles ont augmenté de 6%, les supports d'enregistrement ont baissé de 3,4%.

Les biens durables ont une pondération de 13,88% au sein de l'ICPN, sont responsables de 0,18 point de pourcentage de l'inflation totale du premier semestre 2020 et leurs prix ont augmenté de 1,3% au premier semestre 2020. Alors que les équipements de téléphonie mobile ont baissé pendant les 6 premiers mois de l'année (-8%), des hausses de prix ont été enregistrées au niveau de la bijouterie (+4,3%), des instruments de musique (+4,1%) et des lunettes et lentilles de contact (+3,6%).

Les services, avec une pondération de 46,54% de l'ICPN, sont responsables de 0,31 point de pourcentage de l'inflation luxembourgeoise, et ont donc la plus grande influence sur les prix à la consommation. Les services ont augmenté de seulement 1,4% au premier semestre 2020 (contre 2,5% au premier semestre 2019), suite à la baisse des prix des services notamment engendrée par la gratuité des transports publics, entrée en vigueur dès le mois de mars 2020, et ce malgré le déclenchement d'une nouvelle tranche indiciaire en janvier 2020. Cette mesure a donc impacté à la baisse les évolutions de prix des transports combinés (-58,3%), des transports de personnes par autobus (-28,5%) ainsi que par chemin de fer (-12,7%). Les services de téléphonie mobile sont eux aussi devenus plus abordables (-3%) à cette période. Malgré ces baisses, responsables de près de -0,5 point de pourcentage de l'inflation, des hausses ont été enregistrées au niveau des restaurants et cafés (+2,2%), des maisons de retraite et de soins (+2,6%), des voyages à forfait (+4,4%), des services d'entretien et réparations (+2,7%), des crèches et foyers de jour pour enfants (+2,7%) et des services financiers (+2,5%). Les 6 premiers mois de l'année ont aussi été caractérisés par une hausse des prix des services au niveau des transports de personnes par air (+13%)<sup>6</sup>, des services postaux (+7,3%) et des transports de personnes par taxi (+6,8%) même si leur contribution à l'inflation est moindre.

**Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national au premier semestre 2020**  
(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	ICPN	Inflation sous-jacente	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Pondération		94,10%	5,18%	94,84%	28,71%	10,88%	13,88%	46,54%
Janvier	1,93	1,79	6,60	1,77	2,90	0,35	1,59	2,01
Février	1,68	1,80	-0,90	1,78	1,86	1,34	1,46	1,75
Mars	0,86	1,43	-10,01	1,43	0,50	0,76	1,21	1,01
Avril	0,61	1,80	-21,14	1,82	-0,71	0,96	1,20	1,19
Mai	0,19	1,63	-25,21	1,64	-2,11	1,29	1,11	1,13
Juin	0,74	1,64	-16,16	1,66	-0,44	1,28	0,97	1,29
Semestre 1 2020	1,00	1,68	-11,35	1,68	0,33	1,01	1,25	1,40

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

<sup>6</sup> Cette hausse s'explique principalement par la méthodologie appliquée liée à l'imputation des données pour le mois d'avril 2020

**Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation au premier semestre 2020**  
(en points de pourcentage)

	IPCN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Janvier	1,93	0,48	1,20	0,97	-0,12	0,23	0,58
Février	1,68	0,10	1,21	0,65	0,05	0,21	0,47
Mars	0,86	-0,37	0,88	0,26	-0,01	0,17	0,12
Avril	0,61	-0,96	1,25	-0,09	0,01	0,17	0,21
Mai	0,19	-1,19	1,07	-0,51	0,04	0,15	0,19
Juin	0,74	-0,68	1,10	-0,02	0,04	0,14	0,27
Semestre 1 2020	1,00	-0,44	1,12	0,21	0,00	0,18	0,31

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

### 1.1.2 Indice des prix à la consommation national divisé en 12 divisions

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat<sup>7</sup>, on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

Les *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* ont augmenté de 2,9% les six premiers mois de l'année 2020 par rapport à la même période en 2019 et sont responsables de 0,3 point de pourcentage de l'inflation. L'alimentation augmente de 3,1%, les boissons non alcoolisées de 1,7% et les boissons alcoolisées de 2,4%. Ce sont les fruits (+6,5%) mais aussi la viande et les légumes à avoir augmenté le plus (+3,9%), suivis du pain et céréales (+2,6%). Plus précisément ce sont les autres tubercules (+16,4%), le poisson surgelé (+9,6%) et la viande de porc (+7,7%) à avoir connu la plus forte hausse. Inversement, le prix des fruits de mer frais, les fruits surgelés et le chocolat ont diminué de respectivement 5,8%, 3,8% et 2,5% par rapport au premier semestre 2019.

La catégorie *loisirs et culture* a aussi connu une augmentation importante des prix au premier semestre 2020 (+2,5%). En particulier, ce sont les prix des voyages à forfait (+4,4%, dont la plus forte hausse a été enregistrée au mois de février), la presse, librairie et papeterie (+3,5%) et le matériel de loisirs, jardins et animaux (+2,9%) à avoir augmenté le plus. En particulier, dans cette dernière catégorie se sont les services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie ainsi que les jardins, plantes et fleurs qui ont augmenté de respectivement 5,1% et 3,9%.

Ces dernières années, deux divisions fortement influencées par les produits énergétiques c'est-à-dire le *logement, eau, électricité et combustibles* et les *transports*, ont tiré l'inflation vers le bas, ceci a été aussi le cas au premier semestre 2020. En effet, on a assisté à une chute de 25,9% du prix du mazout de chauffage (contre une augmentation de 2,2% au premier semestre 2019) ainsi que du gaz et de l'énergie thermique qui ont baissé de 5,6% et 3% (contre une augmentation de respectivement 8,6% et 5,2% à la même période en 2019). A l'inverse l'électricité a augmenté de 9,8%, contre 7,1% au premier semestre 2019. Cette augmentation est due à la hausse des trois éléments qui composent la facture finale du consommateur: le prix de l'énergie qui comprend l'approvisionnement en électricité par le fournisseur, les frais administratifs et les coûts de commercialisation (augmentation de 13%), les tarifs d'utilisation du réseau qui couvrent le transport de l'électricité par les infrastructures

<sup>7</sup> Règlement (UE) 2016/792 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements, et abrogeant le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0792&from=EN>

du réseau (augmentation de 7%), les taxes et redevances, dont la contribution au mécanisme de compensation, c'est-à-dire une redevance légale servant à financer les subventions accordées aux centrales de production d'électricité sur base d'énergies renouvelables ou de la cogénération à haut rendement (augmentation de 10%)<sup>8</sup>. Les services d'entretien et de réparation du logement (en particulier services de peintres et de plombiers) ont aussi connu une hausse des prix de 2,7% par rapport au premier semestre 2019, liée au déclenchement de la nouvelle tranche indiciaire au mois de janvier.

La division des *transports* a subi une baisse de 1,2% au premier semestre 2020. Cette baisse est due principalement à la baisse des prix des transports combinés (-58,3%), par chemins de fer (-12,7%) et par autobus (-28,5%) suite à l'entrée en vigueur de la gratuité des transports en commun au Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020<sup>9</sup>, faisant ainsi baisser les prix de 21,5% des services des transports. La contribution de cette mesure à l'IPCN est ainsi de -0,3 point de pourcentage. A noter que certaines prestations, telles que les billets internationaux et les billets et abonnements de 1<sup>re</sup> classe, restent cependant payantes<sup>10</sup>, ce qui explique aussi que les positions en question ne baissent pas de 100%.

De plus, la baisse importante du prix de l'essence (-9,9 % contre +0,2% au premier semestre 2019) et du diesel (-8,6% contre +2,7% au premier semestre 2019) ont impacté les prix de cette catégorie à la baisse. A l'inverse, les transports de personnes par air ont enregistré une hausse de 13% au premier semestre, causée principalement par le « lockdown » de l'Europe entre les mois de mars et juin 2020. Etant donné que ces services n'ont pas pu être consommés durant le confinement mais aussi de façon très limitée au mois de juin, l'indice de prix de ces produits a été imputé selon les lignes directrice d'Eurostat tout en cherchant à reproduire la saisonnalité<sup>11</sup>. L'augmentation enregistrée au niveau des prix du transport de personnes par taxi (de 6,8%) a été causée principalement par une hausse des prix au mois de janvier 2020, probablement liée au déclenchement d'une nouvelle tranche indiciaire. Ces prix ont par la suite légèrement fléchi lors des mois de confinement au Luxembourg. Dans la catégorie *transports* on assiste à d'autres hausses de prix telles que celles de la location de véhicules et de places de parking (+4,1%), des leçons de conduite et contrôle technique (+3,2%), des entretiens et réparations (+2,9%) et des pneus (+2,7% contre -3% au premier semestre 2019).

La division *logement, eau, électricité et combustibles*, qui a connu une baisse des prix de 0,3% par rapport au premier semestre 2019, regroupe deux catégories de volatilité différente : les produits énergétiques sont en général très volatils, tandis que les produits hors énergie (loyers, travaux courants d'entretien, alimentation en eau et autres services liés au logement) affichent une évolution plus constante. Cette tendance générale est visible aussi sur le graphique suivant présentant le taux de variation annuel depuis 2000.

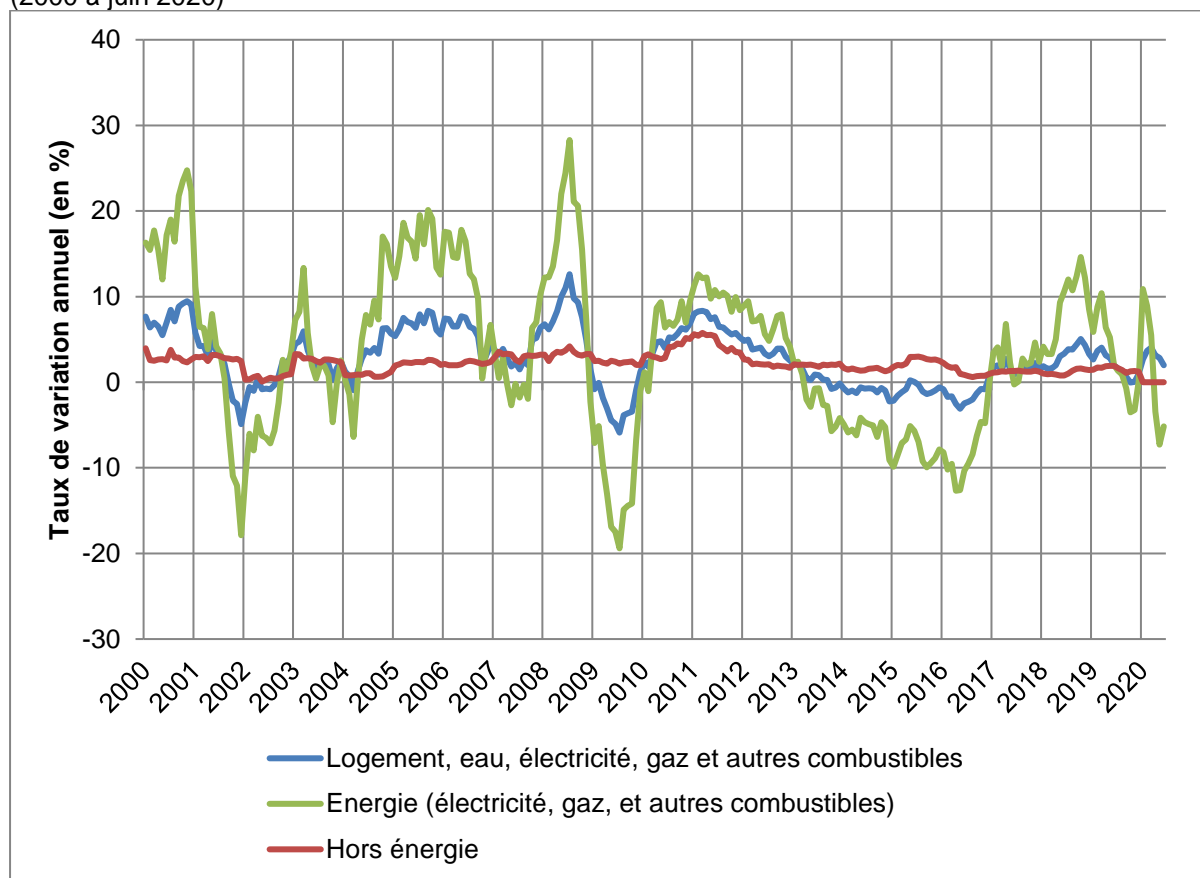
<sup>8</sup> [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiqués/2020/02-fevrier/13-prix-electricite.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/02-fevrier/13-prix-electricite.html)

<sup>9</sup> [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiqués/2019/01-janvier/21-bausch-transport.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2019/01-janvier/21-bausch-transport.html)

<sup>10</sup> <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/economie-finances/prix/2020/04/20200403/20200403.pdf>

<sup>11</sup> <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/economie-finances/prix/2020/05/20200506/20200506.pdf>

**Graphique 1-5 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles »**  
(2000 à juin 2020)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les prix de la catégorie *biens et services divers* ont augmenté de 1,8% pendant le premier semestre de l'année 2020. Cette hausse des prix est principalement liée à la position protection sociale (+2,5%), notamment suite à la hausse des prix des crèches et foyers de jour (+2,7%) et des maisons de retraites et de soin (+2,6%), ainsi que des services financiers (+2,5%). Les prix des salons de coiffure pour hommes et enfants ainsi que ceux pour les femmes ont augmenté de respectivement 5,1% et de 3,1%, et la bijouterie enregistre une hausse de 4,3%. A l'inverse les prix des articles pour bébés et les appareils électriques pour soins corporels ont diminué de respectivement 3 et 2,7%.

Les prix recensés dans la catégorie *hôtels, restaurants et cafés*, ont augmenté 2,3% principalement suite à la hausse des tarifs 2,2% dans les restaurants, cafés et établissements de danse. Malgré leurs contributions plus limitées à l'inflation on assiste à une augmentation de 4,9% des prix des auberges de jeunesse, campings et centres de vacances et de 3% dans la petite restauration, collations, pâtisserie et glaces.

Inversement, les prix de la catégorie *communication* ont baissé de 2,1%. Alors que les prix des équipements de téléphonie mobile et des services de téléphonie mobiles, principaux contributeurs de la catégorie, ont baissé de respectivement 8% et 3%, les services postaux

ont augmenté de 7,3% suite notamment à l'augmentation des tarifs d'affranchissement<sup>12</sup> depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019. L'accès à Internet a, quant à lui, baissé de 1%.

La division *santé* enregistre une hausse limitée de 0,9% causée principalement par une augmentation des tarifs des services médicaux et dentaires (+2,5% chacun), en particulier des médecins généralistes (+2,7%) ainsi que des services dentaires et autres services paramédicaux de 2,5% chacun reflétant l'augmentation engendrée par le déclenchement d'une nouvelle tranche indiciaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les prix des lunettes et des lentilles de contact ont eux-aussi augmenté de 3,6%.

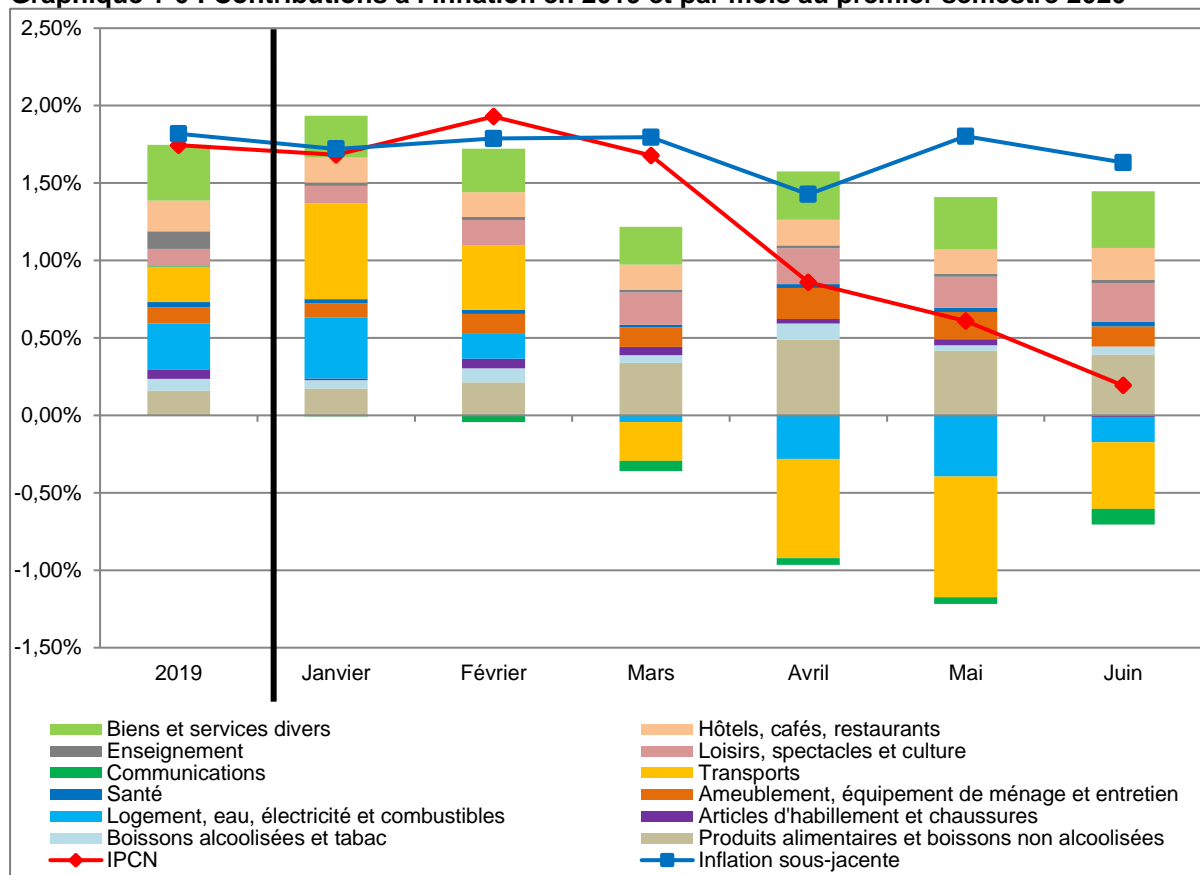
Dans la division *ameublement, équipement du ménage et entretien* les principales augmentations de prix enregistrées sont au niveau des articles de ménage en textile (+6%), en particulier du linge de lit ainsi que du linge de table et de toilette (+7,5%). La verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage ont augmenté de 2,9% au cours du premier semestre 2020. Il est intéressant de remarquer qu'à après une première hausse de 3,9% enregistrée au deuxième semestre 2019, durant la période analysée alors qu'une pandémie est en cours, on assiste à une nouvelle augmentation des prix de 3,9% sur les produits de nettoyage et d'entretien au premier semestre 2020. Il faut cependant considérer que la contribution de tous ces produits à l'IPCN reste très limitée.

Enfin la division *enseignement et articles d'habillement et chaussures*, enregistrent une hausse limitée de 1% et 0,6% par rapport à la même période en 2019.

---

<sup>12</sup> [https://www.postgroup.lu/fr/actualites/news-et-communiques/-/asset\\_publisher/OH6oMcVms00q/blog/adaptation-des-tarifs-d-affranchissement-pour-les-lettres-et-colis](https://www.postgroup.lu/fr/actualites/news-et-communiques/-/asset_publisher/OH6oMcVms00q/blog/adaptation-des-tarifs-d-affranchissement-pour-les-lettres-et-colis)

**Graphique 1-6 : Contributions à l'inflation en 2019 et par mois au premier semestre 2020**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

**Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation au premier semestre 2020**

	Evolution Sem. 1 2020	Contribution Sem. 1 2020 (en pp)	Contribution Sem. 1 2020 (en %)	Pondération 2020
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,00	1,00	1,00	100%
<i>Inflation sous-jacente</i>	1,68	1,68	1,68	94,10%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,93	0,34	33,9%	11,59%
02. Boissons alcoolisées et tabac	1,91	0,06	6,4%	3,29%
03. Articles d'habillement et chaussures	0,56	0,03	3,0%	6,02%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	-0,34	-0,05	-5,4%	16,11%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,74	0,14	14,2%	7,93%
06. Santé	0,88	0,03	2,6%	2,89%
07. Transports	-1,19	-0,18	-17,8%	16,31%
08. Communications	-2,05	-0,05	-5,0%	2,42%
09. Loisirs, spectacles et culture	2,54	0,19	19,4%	7,89%
10. Enseignement	1,00	0,02	2,0%	1,70%
11. Hôtels, cafés, restaurants	2,30	0,17	16,9%	7,39%
12. Biens et services divers	1,83	0,30	30,3%	16,45%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix



## 1.2 Variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes

Dans cette section, sont présentées les positions de l'IPCN ayant varié le plus au premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019 (tableau 1-4), ainsi que les positions ayant contribué le plus à l'évolution de l'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2020 (tableau 1-5).

**Tableau 1-4 : Les plus fortes hausses et baisses au premier semestre 2020 (par rapport au premier semestre 2019) (en points de pourcentage)**

Position	Dénomination	Variation annuelle
01010706	Autres tubercules et produits à base de tubercules	16,36
07030302	Transport de personnes par air	13,02
04050100	Electricité	9,81
01010302	Poisson surgelé	9,60
01010601	Fruits frais	7,79
01010202	Viande de porc	7,71
05020002	Linge de lit	7,53
05020003	Linge de table et de toilette	7,47
08010001	Services postaux	7,28
07030202	Transport de personnes par taxi	6,82
05030201	Appareils pour la transformation des aliments	-5,83
09010402	Supports d'enregistrement d'images et de son	-6,27
08020002	Equipement téléphonie mobile	-7,96
07020201	Diesel	-8,57
07020202	Essence	-9,88
09010409	Autres supports d'enregistrement	-11,59
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-12,66
04050300	Mazout de chauffage	-25,89
07030201	Transport de personnes par autobus	-28,53
07030500	Transports combinés	-58,33

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

**Tableau 1-5 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse au premier semestre 2020 (par rapport au premier semestre 2019) (en points de pourcentage)**

Position	Dénomination	Contribution annuelle
04050100	Electricité	0,16
07010101	Automobiles	0,13
11010101	Restaurants, cafés et établissements de danse	0,12
12040002	Maisons de retraite et de soins	0,10
09060002	Voyages à forfait	0,09
04010100	Loyers d'habitation réels	0,08
07020300	Entretien et réparations	0,07
12040001	Crèches, foyers de jour pour enfants	0,06
01010601	Fruits frais	0,06
01010207	Viande séchée, salée ou fumée	0,05
09010301	Ordinateurs	-0,01
03020101	Chaussures pour hommes	-0,01
08020002	Equipement téléphonie mobile	-0,01
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-0,03
08030002	Service de téléphonie mobile	-0,04
04050201	Gaz de ville	-0,08
07020202	Essence	-0,11
07020201	Diesel	-0,12
04050300	Mazout de chauffage	-0,28
07030500	Transports combinés	-0,43

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

### 1.3 Focus sur l'évolution des prix à la consommation au Luxembourg pendant la crise sanitaire

Le premier semestre 2020 a été caractérisé par la crise sanitaire Covid-19 qui a eu un impact majeur dans la plupart des pays du monde. Le Luxembourg n'a pas été épargné et, suite aux restrictions d'activités décidées par le gouvernement, la population a été contrainte au « grand confinement » à partir du 18 mars jusqu'à la levée progressive des restrictions<sup>13</sup>. Ce chapitre analyse de plus près l'impact que cette crise a eu sur les prix à la consommation au Luxembourg, des produits alimentaires ainsi que non-alimentaires qui, comme vu précédemment ont subi une hausse ces derniers mois.

#### **Produits alimentaires :**

Lors de la période du « grand confinement », seuls les prix de certains produits alimentaires ont évolué de façon plus prononcée qu'au cours des mois précédents (voir tableaux 1-6 à 1-8). En effet, au mois d'avril on a assisté à une hausse des prix des fruits et légumes de respectivement 7,3% et 6,5% par rapport au mois précédent. Ce sont, en particulier, les fruits et légumes frais (respectivement +8,7% et +11,8% en avril 2020 par rapport au mois précédent et +16,4% et +13,9% par rapport à avril 2019) à avoir été le plus impactés à la hausse lors des mois de confinement. Une nouvelle hausse des prix des fruits frais a été enregistrée aussi au mois de juin. Les faibles récoltes et les volumes limités à l'exportation, qui ont depuis augmenté, peuvent en partie expliquer l'inflation au niveau des fruits. Les prix des légumes ont, eux, été impactés par des problèmes logistiques (manque de main d'œuvre) liés à la crise sanitaire et par la sécheresse au printemps<sup>14</sup>. Les pommes de terre aussi ont enregistré une augmentation de 3,6% au mois d'avril par rapport à mars 2020.

A l'inverse, les prix des poissons et fruits de mer ont diminué de 5,5% (alors qu'une hausse de la même ampleur a été enregistrée en janvier 2020). C'est le poisson frais qui, au mois d'avril, a enregistré la plus forte baisse des prix au niveau des produits alimentaires (-17,5% par rapport à mars 2020 et -13,4% par rapport à avril 2019), suite à une faible demande des ménages mais surtout des restaurants et des cantines lors du confinement<sup>15</sup>. Une baisse de 7,4% avait déjà été enregistrée au mois de février 2020 pour ces produits, ce qui avait engendré une baisse de l'inflation pour la catégorie poissons et fruits de mer, même si moindre. Suite au déconfinement progressif au cours du mois de mai les prix de cette catégorie se sont redressés et sont repartis à la hausse. A l'inverse une hausse de 3,8% des prix du poisson surgelé a été enregistrée au mois de mars.

D'autres produits tels que les pizzas et quiches ainsi que le riz ont vu leurs prix augmenter au mois d'avril 2020 par rapport au mois précédent (de respectivement 3,9% et 3,1%). Les pâtes alimentaires ont, elles, augmenté de 4% au premier semestre (+1,6% au mois d'avril 2020 par rapport au mois précédent)<sup>16</sup> suite à l'envolée des cours du blé en raison de mauvaises récoltes au Canada et en Italie<sup>17</sup>, et non à une demande plus élevée lors de la pandémie. Le

<sup>13</sup> [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiqués/2020/04-avril/20-strategie-sortie.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/04-avril/20-strategie-sortie.html)

<sup>14</sup> <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2020-icn-0>

<sup>15</sup> <https://reporterre.net/La-peche-francaise-asphyxiee-dans-les-filets-du-coronavirus>

<sup>16</sup> <https://www.lci.fr/conso-argent/pandemie-coronavirus-pates-fruits-legumes-les-prix-ont-ils-augmente-depuis-le-debut-du-confinement-pour-cause-covid-19-2150613.html>

<sup>17</sup> [https://www.bfmtv.com/economie/consommation/pourquoi-le-prix-des-pates-risque-de-flamber-dans-les-prochains-mois\\_AN-201911160016.html#utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook&Echobox=1573889273](https://www.bfmtv.com/economie/consommation/pourquoi-le-prix-des-pates-risque-de-flamber-dans-les-prochains-mois_AN-201911160016.html#utm_medium=Social&utm_source=Facebook&Echobox=1573889273)

thé a aussi enregistré une hausse de 4,4% au mois d'avril et de 3,2% en février qui compensent la baisse de 3,2% enregistrée au mois de décembre 2019.

**Tableau 1-6 : Variations des positions relatives aux produits alimentaires** (en points de pourcentage par rapport au mois précédent)

	janvier 2020	février 2020	mars 2020	avril 2020	mai 2020	juin 2020
0101 Pain et céréales	0,38	0,91	0,33	0,68	0,15	-0,01
0102 Viande	1,76	0,02	0,98	0,94	-0,65	-0,03
0103 Poissons et fruits de mer	<b>5,84</b>	-2,51	0,70	<b>-5,48</b>	2,34	2,13
0104 Lait, fromages et oeufs	-0,04	0,32	1,18	1,24	-0,18	-0,69
0105 Graisses et huiles	0,24	0,79	0,73	<b>2,28</b>	-0,27	-1,04
0106 Fruits	2,50	0,69	-0,63	<b>7,33</b>	-1,95	<b>3,91</b>
0107 Légumes	0,94	1,38	-1,31	<b>6,53</b>	-2,13	0,35
0108 Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	-0,74	0,47	0,30	-1,38	0,57	-1,04
0109 Produits alimentaires n.c.a. <sup>18</sup>	0,39	0,72	0,59	0,56	0,30	-0,52
0110 Café, thé et cacao	0,92	0,42	0,32	<b>2,26</b>	-0,28	-0,84
0111 Autres boissons non alcoolisées	-0,99	0,78	0,26	0,59	0,73	-0,90

**Tableau 1-7 : Les plus fortes hausses et baisses des produits alimentaires lors du « grand confinement »** (en points de pourcentage par rapport au mois précédent)

Position	Dénomination	janvier 2020	février 2020	mars 2020	avril 2020	mai 2020	juin 2020
01010701	Légumes frais	0,17	2,53	-3,53	<b>11,84</b>	-5,94	-0,25
01010601	Fruits frais	2,81	1,05	-0,94	<b>8,68</b>	-2,49	4,84
01020102	Thé	-0,05	3,18	-1,89	<b>4,43</b>	-0,20	-1,06
01010105	Pizzas et quiches	-2,05	-0,04	1,50	<b>3,88</b>	0,17	-1,64
01010503	Huile d'olive	0,06	0,48	1,95	<b>3,75</b>	-1,47	-2,35
01010704	Pommes de terre	1,36	-1,13	0,71	<b>3,55</b>	-0,51	0,59
01010101	Riz	-0,13	3,46	-2,18	<b>3,09</b>	0,85	-0,54
01010501	Beurre	-0,88	0,29	0,85	<b>2,56</b>	-0,08	-0,70
01010802	Confiture et miel	1,12	3,36	-4,90	<b>2,51</b>	1,27	-3,36
01010902	Sel, épices et herbes culinaires	1,30	-0,01	0,31	<b>0,01</b>	0,19	-0,20
01010403	Lait en conserve	1,52	0,27	0,54	<b>-0,06</b>	0,04	0,01
01010804	Confiserie	-0,45	-0,07	1,51	<b>-0,11</b>	0,24	-0,70
01010205	Autres viandes	0,17	1,12	3,65	<b>-0,18</b>	1,35	-0,11
01010705	Chips	-2,15	2,16	1,31	<b>-0,49</b>	-0,40	-0,92
01010904	Plats préparés	1,02	-0,22	1,23	<b>-0,51</b>	0,64	-0,73
01010303	Fruits de mer frais	5,07	-0,20	-4,32	<b>-2,37</b>	2,38	8,35
01010801	Sucre	-0,05	-0,50	0,73	<b>-2,38</b>	1,24	-1,15
01010803	Chocolat	-2,59	0,30	0,85	<b>-3,59</b>	0,74	-0,50
01010301	Poisson frais	12,85	-7,38	1,28	<b>-17,48</b>	5,69	5,56

<sup>18</sup> Cette position inclue : sauces et condiments ; sel, épices et herbes culinaires ; Nourriture pour bébés ; Plats préparés ; Autres produits alimentaires n.c.a.

**Tableau 1-8 : Les plus fortes hausses et baisses des produits alimentaires lors du « grand confinement » (en points de pourcentage)**

Position	Dénomination	Variation avril 2020/ avril 2019	Contribution annuelle 2020
01010601	Fruits frais	16,45	0,06
01010701	Légumes frais	13,94	0,03
01010302	Poisson surgelé	10,29	0,01
01010101	Riz	8,94	0,00
01010202	Viande de porc	8,85	0,01
01010304	Fruits de mer surgelés	8,00	0,00
01020103	Cacao	-1,61	0,00
01010305	Poisson et fruits de mer séchés, fumés ou salés	-2,62	0,00
01010602	Fruits surgelés	-4,20	-0,00
01010803	Chocolat	-4,87	-0,01
01010303	Fruits de mer frais	-13,32	-0,00
01010301	Poisson frais	-13,42	0,00

Il est bien connu que les produits alimentaires subissent des variations substantielles de prix en fonction de la saisonnalité de certains produits mais aussi de facteurs externes tels que par exemple les conditions météorologiques, les variations de la demande, les cours de certains produits sur les marchés internationaux.

Le tableau ci-dessous indique les variations semestrielles des 5 dernières années pour plusieurs catégories de produits alimentaires afin de comparer les évolutions recensées en cette première moitié d'année par rapport à la même période lors des années précédentes. On remarque que certaines des évolutions de cette année sont plus marquées que dans le passé mais l'inverse s'est produit aussi. Ainsi, le prix de la viande au Luxembourg a augmenté de 3,9% au premier semestre 2020, alors que l'année précédente l'évolution était de +1,9%. En particulier, c'est le prix de la viande de porc et de la charcuterie qui enregistrent une hausse de respectivement 7,7 et 5,5% en un an, suite à la difficulté d'exportation de ces produits vers la Chine<sup>19</sup>. Alors que cette hausse est effectivement plus élevée qu'à la même période lors des deux années précédentes, on recensait une hausse très similaire au premier semestre 2017. A l'inverse la hausse des prix du poisson et fruits de mer, de la catégorie sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie ainsi que des graisses et huiles a été inférieure aux années précédentes et ce malgré l'augmentation des prix de certains de ces produits pendant le confinement. Au premier semestre 2020 les fruits frais ont connu une hausse importante des prix suite aux faibles récoltes : cette hausse a été effectivement plus élevée que celle recensée les années précédentes.

Alors que les prix des légumes ont aussi augmenté au premier semestre 2020, cette hausse reste inférieure à celle du même semestre en 2019 (principalement tirée par la hausse du prix des pommes de terre) et en 2017, lorsque les légumes frais s'étaient renchérissés au Luxembourg de près de 25% sur un an au cours des mois d'hiver à cause des conditions météorologiques très défavorables en Europe du Sud (notamment en Espagne) ayant détruit une grande partie de la récolte<sup>20</sup>.

<sup>19</sup> <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2020-icn-0>

<sup>20</sup> <https://odc.gouvernement.lu/en/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-semestriel-ofp/rs-ofp-012.html>

**Tableau 1-9 : Variation des prix des produits alimentaires au premier semestre des 5 dernières années**

	Sem 1 2016	Sem 1 2017	Sem 1 2018	Sem 1 2019	Sem 1 2020
0101 Pain et céréales	1,32	1,30	1,61	2,07	2,57
0102 Viande	1,45	<b>3,46</b>	2,52	1,86	<b>3,90</b>
0103 Poissons et fruits de mer	3,73	4,38	3,37	2,51	<b>1,72</b>
0104 Lait, fromages et oeufs	-0,22	0,35	2,92	0,69	2,13
0105 Graisses et huiles	1,30	3,73	5,60	0,61	0,72
0106 Fruits	4,54	4,09	3,07	-2,44	<b>6,46</b>
0107 Légumes	1,35	<b>6,02</b>	-3,41	<b>7,91</b>	<b>3,88</b>
0108 Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	2,01	3,44	2,11	0,48	0,09
0109 Produits alimentaires n.c.a. <sup>21</sup>	1,15	-0,43	1,60	1,66	1,90
0110 Café, thé et cacao	1,64	1,91	1,25	0,66	1,11
0111 Autres boissons non alcoolisées	-0,11	2,47	2,02	1,81	1,84

Ces « *tendances inflationnistes sont le reflet d'un marché avec une demande maintenue face à une chaîne d'approvisionnement qui connaît des goulets d'étranglement suite aux mesures de lutte contre le Covid-19<sup>22</sup>* ». Les hausses de prix recensées sont donc causées notamment par un manque de main-d'œuvre suite au lockdown et aux fermetures des frontières ainsi qu'à la réduction des trajets qui ont eu un impact sur la logistique et les coûts de transport pour l'acheminement des produits avec une répercussion sur le prix final pour le consommateur.

### **Produits non-alimentaires :**

Au niveau des produits non-alimentaires certaines hausses ont été constatées au cours du mois d'avril comme par exemple celles du vin (+4%) et des produits de nettoyage et d'entretien qui ont connu une augmentation en avril 2020 (+3,7%) alors qu'ils avaient connu des hausses moins sensibles, voire des baisses lors des deux mois qui ont précédé et suivi le confinement.

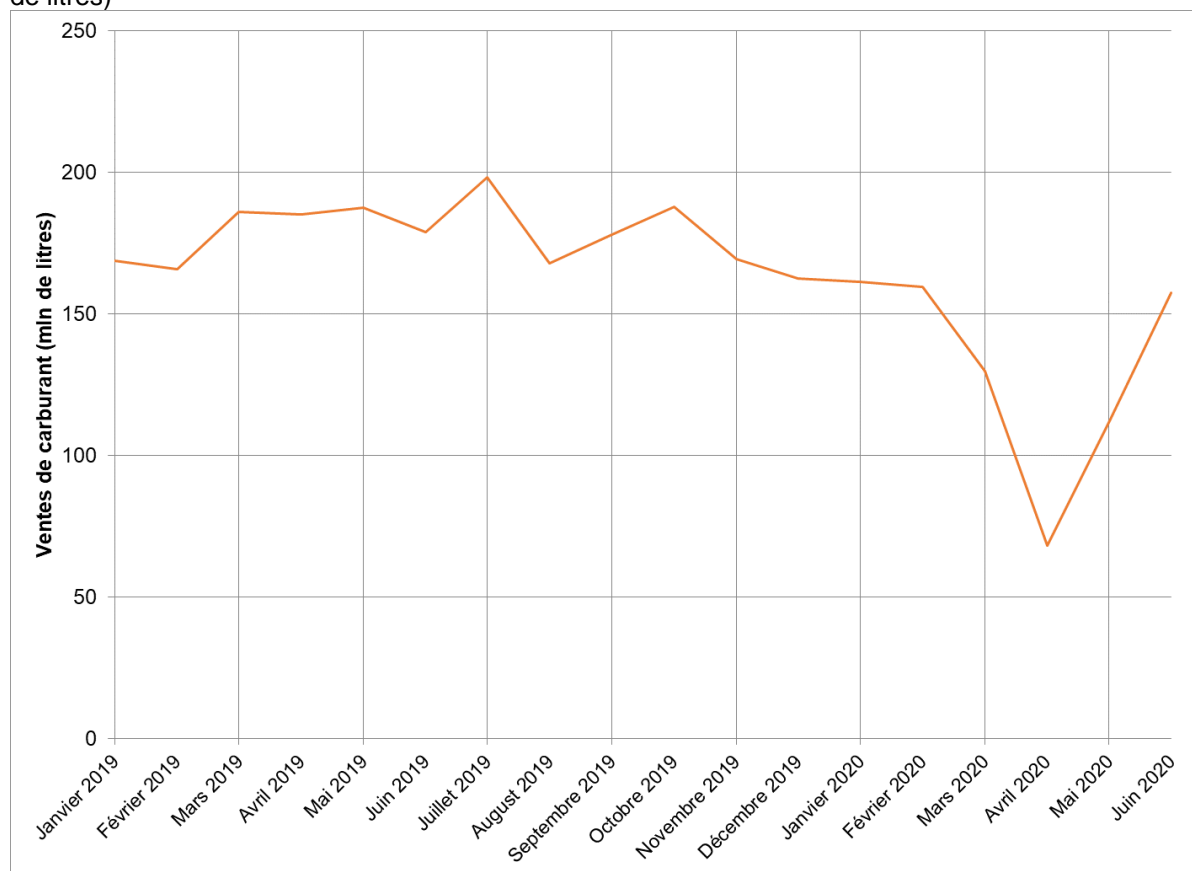
A l'inverse, les produits énergétiques ont enregistré des fortes baisses et ont ainsi contribué à l'inflation de manière fortement négative (à l'exception de l'électricité qui présente une hausse de 9,8% liée cependant à une hausse enregistrée au mois de janvier). En effet, la pandémie a eu un effet dramatique sur le prix du mazout de chauffage qui a baissé depuis le mois de février pour atteindre son point le plus bas (-22%) au mois d'avril et repartir ensuite à la hausse. L'essence et le diesel ont enregistré la même tendance et sont arrivés à leurs points respectifs les plus bas de -15,3% et -11% en avril. Le gaz a subi, lui aussi, une baisse des prix de plus de 7% pendant le lockdown. Comme mentionné précédemment la demande en carburants et en énergie a été drastiquement réduite suite au confinement et à la limitation des déplacements entraînant une baisse des ventes d'essence allant jusqu'à -83% et de diesel jusqu'à -60% enregistrés au mois d'avril 2020 par rapport à avril 2019<sup>23</sup> (Graphique 1-7). La demande en électricité et en gaz a diminué elle aussi, même si de manière moins marquée (-18% pour électricité et de -25% pour le gaz naturel) avec un impact direct sur les prix de l'énergie sur les marchés de gros et pour le consommateur final.

<sup>21</sup> Cette position inclue : sauces et condiments ; sel, épices et herbes culinaires ; Nourriture pour bébés ; Plats préparés ; Autres produits alimentaires n.c.a.

<sup>22</sup> <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/note-conjoncture/2020/PDF-NDC-01-20.pdf>

<sup>23</sup> [https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12755&IF\\_Language=fra&MainTheme=1&FldrName=4&RFPPath=50](https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12755&IF_Language=fra&MainTheme=1&FldrName=4&RFPPath=50)

**Graphique 1-7 : Evolution des ventes de carburants entre janvier 2019 et juin 2020 (en millions de litres)**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

**Tableau 1-10 : Les plus fortes hausses et baisses des produits non-alimentaires lors du « grand confinement » (en points de pourcentage par rapport au mois précédent)**

Position	Dénomination	janvier 2020	février 2020	mars 2020	avril 2020	mai 2020	juin 2020
05020003	Linge de table et de toilette	-1,93	1,97	-	<b>5,29</b>	-4,12	0,71
09010302	Accessoires informatiques	-	-2,79	-2,10	<b>4,33</b>	2,80	3,42
12010301	Appareils non électriques pour soins corporels	-1,90	0,48	-1,61	<b>4,15</b>	-2,09	0,83
02010201	Vins	1,09	-1,07	-1,12	<b>4,00</b>	-0,97	-0,75
05060101	Produits de nettoyage et d'entretien	0,43	-0,30	0,63	<b>3,70</b>	-3,14	0,05
12060201	Services financiers	0,02	-0,07	0,12	<b>3,21</b>	-	-0,02
06010201	Tests de grossesse et dispositifs de contraception	-	-	0,31	<b>2,91</b>	-3,50	11,84
09060002	Voyages à forfait	-6,95	7,30	2,22	<b>2,84</b>	-0,45	3,33
05060201	Services domestiques <sup>24</sup>	-	0,09	0,13	<b>2,66</b>	0,08	0,01
09030101	Jeux et passe-temps	-0,33	2,42	0,20	<b>2,60</b>	-0,69	-1,40
04050500	Energie thermique	0,97	0,68	-0,22	<b>-2,48</b>	-1,83	-
09010304	Calculatrices	3,22	0,72	-	<b>-2,61</b>	0,00	1,37
12030102	Horlogerie	-1,86	2,67	-	<b>-3,30</b>	3,41	-
04050201	Gaz de ville	3,09	-	-	<b>-7,30</b>	-	-
04050202	Gaz liquéfié	3,67	-1,60	-5,55	<b>-7,60</b>	1,06	4,88
07020201	Diesel	5,12	-5,64	-8,05	<b>-11,02</b>	-5,31	8,18
07020202	Essence	2,54	-2,97	-8,69	<b>-15,35</b>	2,74	9,20
04050300	Mazout de chauffage	1,74	-11,68	-14,99	<b>-21,99</b>	-13,03	19,57

<sup>24</sup> La hausse du mois d'avril est liée à la réception des données du mois de janvier de l'IGSS (décalage de 3 mois). Cette hausse reflète donc l'augmentation des prix du mois de janvier suite au déclenchement de la nouvelle tranche indiciaire.

**Tableau 1-11 : Les plus fortes hausses et baisses des produits non-alimentaires lors du « grand confinement » (en points de pourcentage)**

Position	Dénomination	Variation avril 2020/ avril 2019	Contribution annuelle 2020
08010001	Services postaux	11,33	0,00
05020003	Linge de table et de toilette	10,48	0,00
05020002	Linge de lit	10,00	0,01
04050100	Electricité	9,81	0,16
07030202	Transport de personnes par taxi	8,45	0,00
05060101	Produits de nettoyage et d'entretien	7,57	0,01
04050202	Gaz liquéfié	-10,52	-0,00
07020201	Diesel	-17,59	-0,12
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-21,15	-0,03
07020202	Essence	-25,30	-0,13
04050300	Mazout de chauffage	-42,06	-0,28
07030201	Transport de personnes par autobus	-42,79	-0,07
07030500	Transports combinés	-87,50	-0,13

Les prix des produits non-alimentaires ont donc eux aussi été affectés par la pandémie et ses conséquences qui ont eu un effet sur la main d'œuvre et les chaînes d'approvisionnement mais ce sont principalement les produits pétroliers à avoir été le plus affectés par la crise sanitaire et économique suite à l'effondrement de la demande pour ce type de produits. Cet effondrement a ainsi eu un impact considérable sur l'évolution du taux d'inflation au Luxembourg au premier semestre 2020.

## 1.4 Prix administrés

### 1.4.1 Explication du terme « prix administrés »

En phase d'inflation élevée, les discussions relatives au pouvoir d'achat gagnent souvent en importance dans le débat public. En 2008, mais aussi en 2011 et 2012, la flambée des produits pétroliers a été majoritairement responsable d'un niveau élevé de l'inflation européenne et luxembourgeoise. Cependant, d'autres catégories ont aussi contribué à une augmentation de l'indice des prix à la consommation nationale (IPCN), indice couvrant les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois.

Une catégorie visée par le grand public est celle de la soi-disant inflation « faite maison », une dénomination qui n'est pas toujours claire, comme parfois l'inflation sous-jacente est ciblée (concept censé donner une idée de l'inflation résultant du processus économique intérieur qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux), mais le plus souvent les prix administrés. La dénomination « prix administrés » est cependant trompeuse, car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

L'adjectif « d'administré » se révèle être fallacieux et suggère l'arbitraire aveugle du pouvoir public. Plus prosaïquement, il s'agit tout d'abord de se mettre d'accord sur ce qu'on entend par le terme « *prix administrés* », car il n'est pas facile de distinguer entre les prix déterminés par les mécanismes du marché et ceux réglés d'une manière ou d'une autre par les pouvoirs publics.

La loi du 23 octobre 2011 relative à la concurrence<sup>25</sup> stipule dans son deuxième article que « *les prix des biens, produits et services sont librement déterminés par le jeu de la concurrence* ». Cependant, ce même article précise « *lorsque la concurrence par les prix est insuffisante dans des secteurs déterminés en raison, soit de la structure du marché, soit d'une impossibilité pour la clientèle de bénéficier des avantages du marché, soit de dispositions législatives, des règlements grand-ducaux peuvent fixer les prix ou les marges applicables aux biens, produits ou services concernés* ». La loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence<sup>26</sup>, qui a été abrogé par la loi de 2011, a explicitement visé les produits pétroliers, les produits pharmaceutiques et les courses de taxi, où des prix maxima étaient fixés par règlement grand-ducal.

L'Observatoire de la formation des prix a publié en juin 2016 un rapport dédié aux prix administrés au Luxembourg, avec une comparaison des catégories considérées comme administrées dans les pays voisins. Le rapport peut être téléchargé sur le site de l'Observatoire de la compétitivité<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2011/10/23/n1/jo>

<sup>26</sup> <http://memorial.lu/eli/etat/leg/loi/2004/05/17/n1/jo>

<sup>27</sup> <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-006.html>



### 1.4.2 Liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006, lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite, d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive*, et avait arrêté début 2008 une liste de prix à la consommation à considérer comme administrés.

**Tableau 1-12 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)**

Position	Dénomination	Pondération 2020		
		des prix administrés	de l'IPCN	de l'inflation sous-jacente
040401	Alimentation en eau	4,63%	0,61%	0,65%
040402	Enlèvement des ordures ménagères	5,47%	0,72%	0,77%
040403	Reprise des eaux usées	1,37%	0,18%	0,19%
060101	Produits pharmaceutiques	6,95%	0,91%	0,97%
060201	Services médicaux	1,89%	0,25%	0,27%
060202	Services dentaires	1,37%	0,18%	0,19%
060203	Services paramédicaux	2,74%	0,36%	0,38%
060300	Services hospitaliers	1,79%	0,24%	0,25%
07020402	Parkings payants	1,68%	0,22%	0,24%
0702040301	Contrôle technique			
0702040302	Leçons de conduite, etc.			
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	1,89%	0,25%	0,27%
07030201	Transport de personnes par autobus	1,89%	0,25%	0,27%
07030202	Transport de personnes par taxi			
07030500	Transports combinés	1,68%	0,22%	0,24%
090401	Services sportifs et récréatifs	8,74%	1,15%	1,22%
09040201	Cinéma, théâtres, concerts	2,00%	0,26%	0,28%
11010200	Cantines	6,32%	0,83%	0,88%
11020003	Internats	0,74%	0,10%	0,10%
12040002	Maisons de retraite et de soins	28,42%	3,74%	3,98%
12040001	Crèches, foyers de jour pour enfants	20,42%	2,69%	2,86%
Total:		100,00%	13,15%	13,99%

**Remarques :** A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché.  
 Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011, le contrôle technique automobile en février 2016 ainsi que les prix du transport de personnes par taxi en septembre 2016. Ces positions ont donc dû être enlevées au fil du temps

Pour rappel, en juillet 2011, le gouvernement avait libéralisé les prix des leçons de conduite suite à un changement de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l'exercice de la profession d'instructeur de candidats-conducteurs. L'Observatoire de la formation des prix a analysé plus en détail la libéralisation de ce secteur dans son premier rapport semestriel 2012 et a présenté une actualisation de sa simulation dans le rapport spécifique sur les prix administrés<sup>28</sup>.

<sup>28</sup> <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-006.html>

Le 1<sup>er</sup> février 2016, la réforme du contrôle technique est entrée en vigueur<sup>29</sup>. La nouvelle législation introduit plusieurs allègements (suppression du contrôle de conformité, nouvelles échéances du contrôle technique périodique, etc.), ainsi que l'ouverture du contrôle technique automobile à la concurrence. Tout organisme de contrôle technique doit être agréé par le ministre en charge des Transports sur base d'un avis de la Commission du contrôle technique. A partir du 4 avril 2016, la *Société Nationale de Contrôle Technique* (SNCT) a appliqué une nouvelle tarification « *adaptée à la réalité économique* »<sup>30</sup>. Le tarif d'un contrôle technique pour une voiture, camionnette ou un véhicule utilitaire avait augmenté de 10 euro (de 27,47€ à 37,50€). Le contrôle technique d'un deux-roues était passé de 19,84€ à 27€. Cette nouvelle tarification a entraîné une hausse de 36,9% de la position « *contrôle technique automobile* » de l'IPCN. Le 1<sup>er</sup> février 2019 les tarifs du contrôle technique avaient subi une hausse suivie d'une nouvelle augmentation en vigueur depuis le 17 janvier 2020<sup>31</sup> : ainsi le contrôle pour une voiture, camionnette ou un véhicule utilitaire a augmenté en une année de 1,50€ (de 52€ à 53,50€) soit une hausse de 2,9% et de 1€ pour les deux-roues (de 39€ à 40€) soit une augmentation de 2,6%. Malgré ces augmentations sensibles des prix qui font que la position « *leçons de conduite et contrôle technique* » augmente de 3,2% au premier semestre 2020 par rapport à la même période en 2019, il faut remarquer que la contribution de cette position à l'inflation est minime (0,01%) et n'impacte donc pas de manière significative l'évolution de l'IPCN. Cependant, suite à la libéralisation de ce secteur, ces hausses ne sont plus intégrées dans l'analyse de l'évolution des prix administrés.

L'Observatoire de la formation des prix a présenté en juillet 2017 un rapport<sup>32</sup> dédié au secteur des taxis après l'entrée en vigueur de la *loi du 5 juillet 2016 portant organisation des services de taxis*<sup>33</sup>. La réforme du secteur a été préparée de longue date, avec le dépôt du projet de loi en juillet 2013 et a comme objectif un nouveau cadre légal pour les services de taxis et surtout d'éliminer le nombre de taxis illégaux. La gestion des licences d'exploitation des taxis n'est désormais plus assurée par les communes, mais de manière centralisée par l'État comme unique instance compétente. La loi introduit notamment le principe de la liberté tarifaire, et le client a le libre choix du taxi et n'est donc plus tenu par le principe de la tête de file, corollaire logique de la liberté tarifaire. Une mise à jour de ce rapport a été effectuée en octobre 2019<sup>34</sup> dans le but de pouvoir évaluer l'évolution des prix depuis la première édition du rapport.

### 1.4.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Les prix administrés constituent un élément de l'inflation. Mais il est cependant important de préciser que les analyses ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés. En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont calculés peuvent renfermer aussi bien des prix administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée. Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées, de même pour d'autres prestations). Le résultat des prix

<sup>29</sup> [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiqués/2016/01-janvier/27-reforme-contrôle-technique.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2016/01-janvier/27-reforme-contrôle-technique.html)

<sup>30</sup> <http://www.snct.lu/news/13-nouvelle-tarifcation>

<sup>31</sup> <https://www.snct.lu/clients-particuliers/tarifs-du-contrôle-technique>

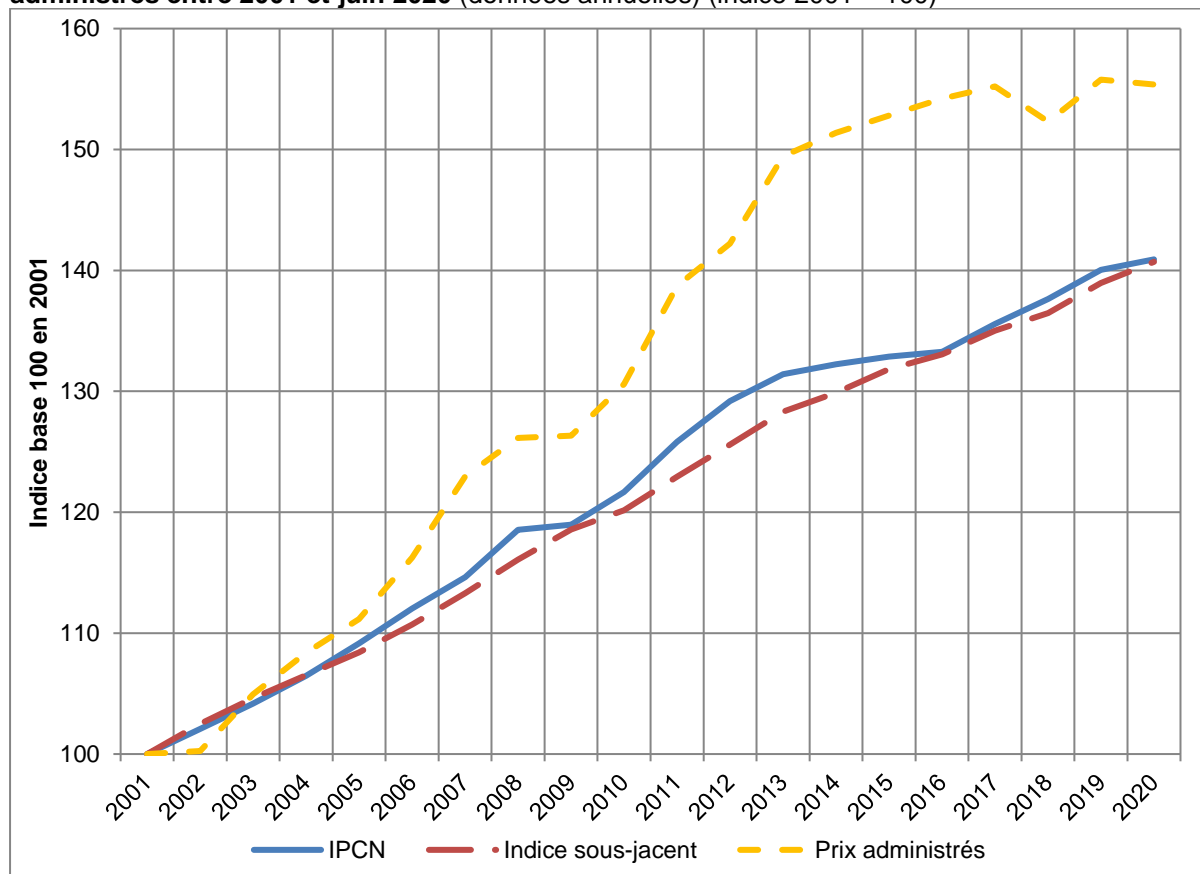
<sup>32</sup> <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-007.html>

<sup>33</sup> <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2016/0121/a121.pdf>

<sup>34</sup> <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rt-ofp-010.html>

administrés calculé dans ce rapport dépend donc non seulement des entreprises et prestataires publics, mais aussi des entités privées : si par exemple une cantine privée augmente les prix, alors le résultat des prix administrés sera influencé à la hausse.

**Graphique 1-8 : Indice des prix à la consommation, de l'indice sous-jacent et des prix administrés entre 2001 et juin 2020 (données annuelles) (indice 2001 = 100)**

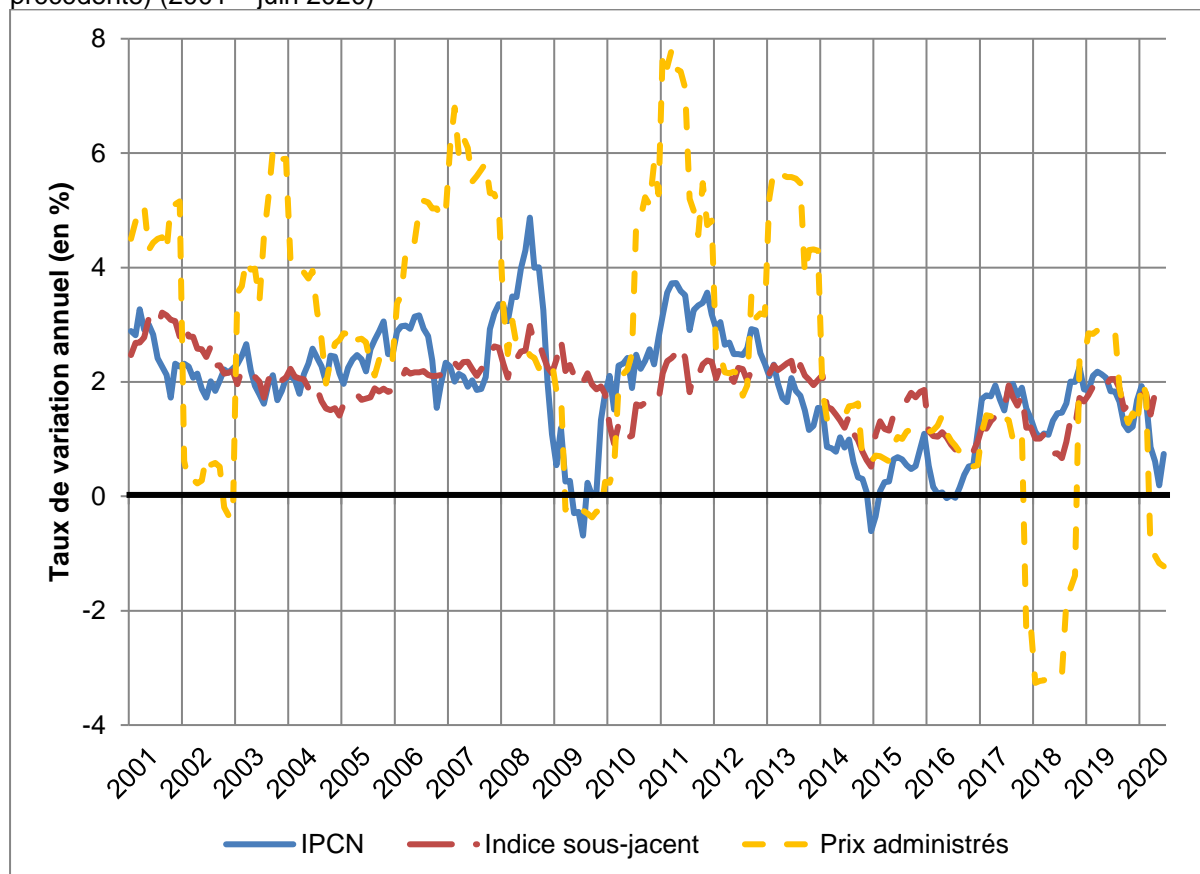


Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix  
 Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

Sur base de la liste des prix administrés validée en 2008 par le Conseil de gouvernement (pondération 2020: 13,15%), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés est plus importante au Luxembourg que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'indice sous-jacent. De 2001 à juin 2020, les prix administrés ont augmenté de 55,4% (moyenne annuelle : 2,3%) tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 40,9% (moyenne annuelle : 1,8%). Suite aux modifications du système des chèques-services accueil en septembre 2012 et janvier 2013 les prix administrés ont fortement progressé jusqu'en 2013. Depuis, la croissance des prix administrés a ralenti même si elle reste à la hausse, à l'exception de la période entre août 2017 et février 2018 lorsque la baisse des tarifs du chèque-service accueil dans les crèches et foyers de jour pour enfants a eu un impact considérable à la baisse sur la catégorie des prix administrés. Alors que depuis 2018 l'effet de base de cette réforme s'est dissipé et les prix administrés sont repartis à la hausse, au premier semestre 2020 les niveaux des prix

administrés ont connu une nouvelle baisse suite à l'introduction de la gratuité des transports publics à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020<sup>35</sup>.

**Graphique 1-9 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés**  
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – juin 2020)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix  
Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

Au premier semestre 2020, les prix administrés ont baissé de 1,85% par rapport aux six premiers mois de l'année 2019.

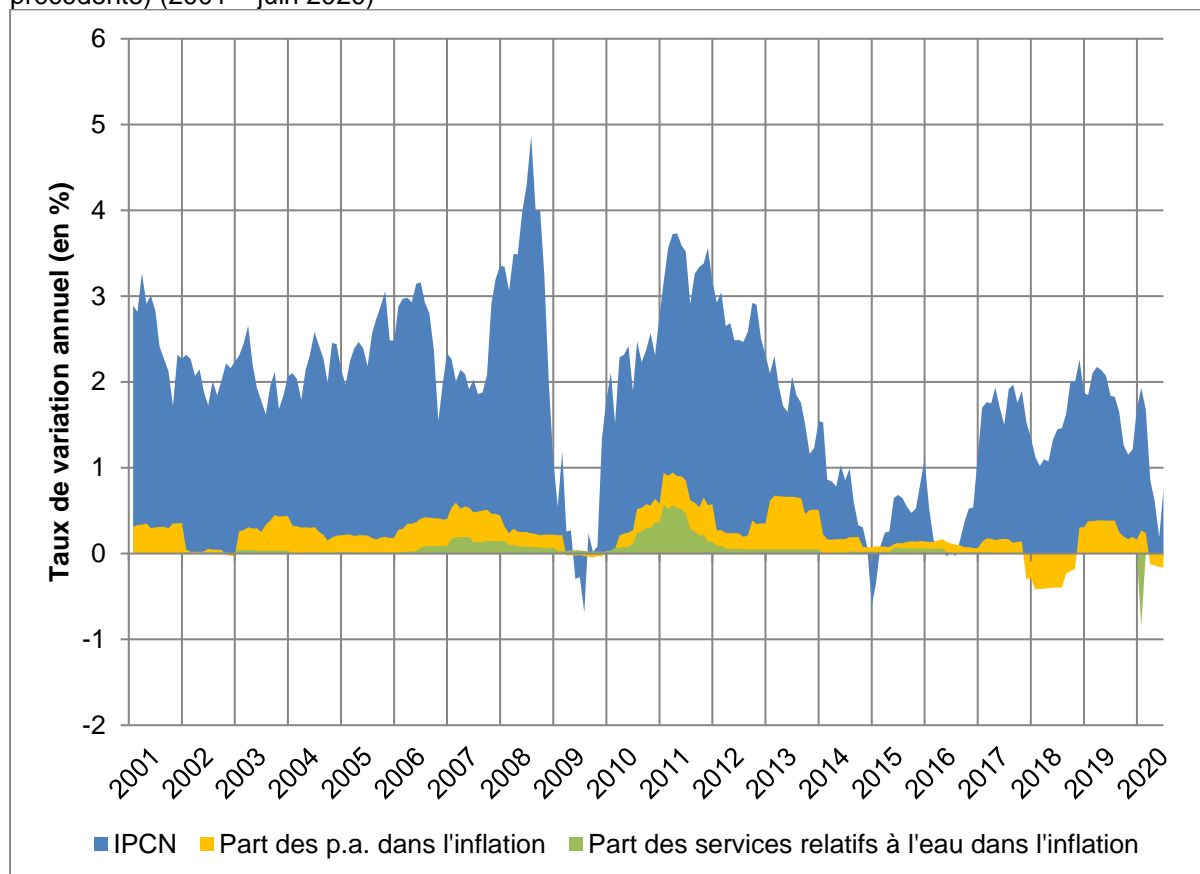
L'inflation luxembourgeoise a été majoritairement influencée par les prix des produits pétroliers ces dernières années, surtout en 2008, 2011 et 2012 lors de la flambée de ces derniers. Les prix administrés ont certes aussi augmenté fortement ces dernières années, mais leur contribution au taux d'inflation doit être relativisée. Le graphique suivant montre la part des prix administrés dans le taux d'inflation luxembourgeois entre 2001 et juin 2020. En moyenne, les prix administrés sont responsables d'environ 13,2% de l'inflation luxembourgeoise. Cependant, on doit aussi considérer qu'une partie de la hausse des prix administrés est due à la transposition d'une directive européenne majeure. Ainsi, en 2010 et 2011, la moitié de la hausse des prix administrés était due à l'augmentation des tarifs communaux relatifs aux services de l'eau. Le graphique ci-dessous montre aussi qu'en 2018 ainsi qu'au premier semestre 2020 la part des prix administrés dans l'inflation

<sup>35</sup> Règlement ministériel du 6 février 2020 fixant les conditions de transport et les tarifs des transports publics: <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rmin/2020/02/06/a94/1o>

luxembourgeoise était négative suite à des mesures particulières : la réforme des chèques-service accueil et à la gratuité des transports publics instaurées respectivement à ces dates.

### Graphique 1-10 : Part des prix administrés dans l'inflation luxembourgeoise

(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – juin 2020)

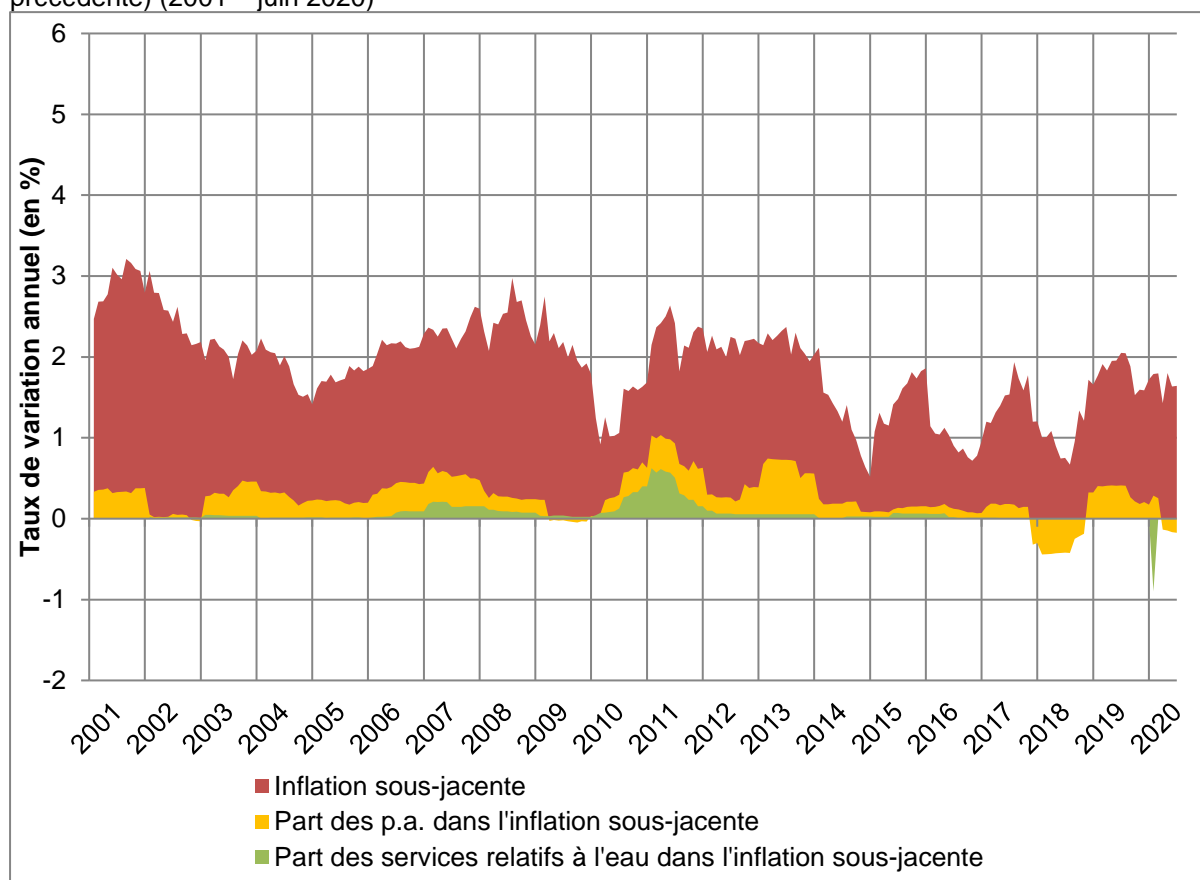


Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

A cause de la grande influence des produits de l'énergie sur taux d'inflation luxembourgeois, il est préférable de comparer l'influence des prix administrés à l'inflation sous-jacente (concept qui exclut notamment les prix pétroliers et autres prix qui se forment sur les marchés internationaux) (cf. Graphique 1-11). Dans ce cas, l'influence des prix administrés s'élève à environ 14,1% entre 2001 et juin 2020, dont 3,4% proviennent de l'augmentation des prix des services relatifs à l'eau.

**Graphique 1-12 : Part des prix administrés dans l'inflation sous-jacente luxembourgeoise**  
 (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – juin 2020)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

## 2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

### 2.1 Introduction

#### 2.1.1 Dépenses de consommation par pays

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation de l'UE calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner, en temps utile, une image fidèle de l'inflation. L'IPCH tient compte de la non-uniformité des comportements de consommation au sein des Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre notamment du climat, des taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. Cependant, l'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

**Tableau 2-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2019** (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	<b>16,04</b>	15,09	11,34	15,71	15,93	14,36	11,59
Boissons alcoolisées et tabac	4,44	3,99	4,21	<b>4,98</b>	4,41	3,31	3,29
Articles d'habillement et chaussures	5,78	5,90	5,14	6,22	4,41	<b>6,79</b>	6,02
Logement, eau, électricité et combustibles	15,78	16,09	<b>23,31</b>	15,50	15,67	15,62	16,11
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,19	6,15	5,69	7,40	5,47	7,11	<b>7,93</b>
Santé	4,95	4,78	5,38	<b>8,24</b>	4,28	2,67	2,89
Transports	15,18	15,59	15,22	12,48	17,34	13,92	<b>16,31</b>
Communications	3,04	2,97	2,96	3,14	2,76	<b>3,18</b>	2,42
Loisirs, spectacles et culture	8,77	8,79	<b>11,42</b>	9,29	8,16	11,32	7,89
Enseignement	1,04	1,00	0,93	0,50	0,41	0,86	<b>1,70</b>
Hôtels, cafés, restaurants	9,44	<b>10,10</b>	5,77	8,28	8,99	9,84	7,39
Biens et services divers	9,35	9,56	8,64	8,28	12,18	11,01	<b>16,45</b>

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons internationales de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des produits et/ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids ou compositions différentes des sous-catégories.

### 2.1.2 Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation<sup>36</sup> le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit aussi un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente au Luxembourg. Elle exclut ainsi la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories de biens.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois à cause d'un différentiel de prix en faveur du consommateur au Luxembourg) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH<sup>37</sup>. **Donc l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes du Luxembourg car il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

---

<sup>36</sup> <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1999/12/20/n3/jo>

<sup>37</sup> <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/02/06/a57/jo> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2020)

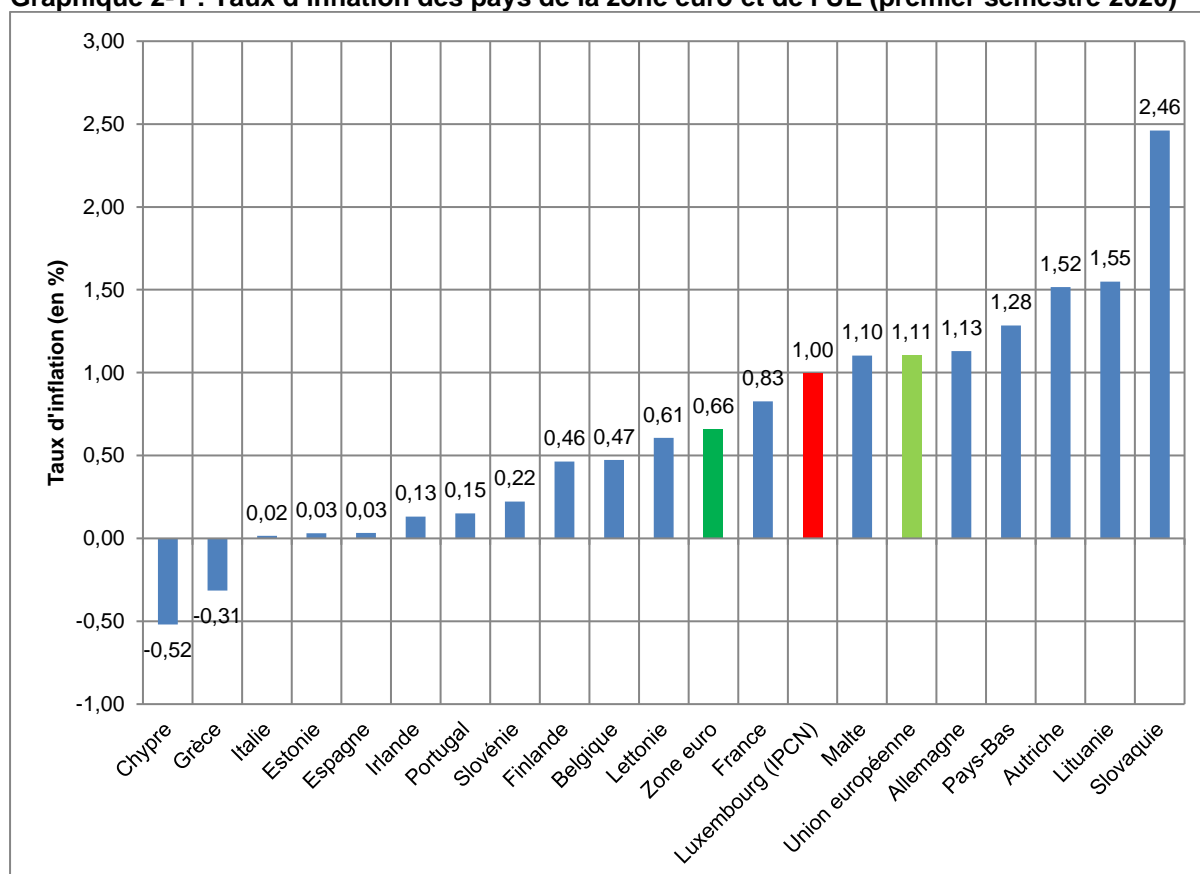


## 2.2 Généralités

Le premier semestre 2020 dans l'Union européenne est caractérisé par la crise du Covid-19 et le confinement imposé pendant quelques mois au sein de la plupart des pays de l'Union Européenne afin de faire face à la crise sanitaire. Les niveaux d'inflation enregistrés dans les pays de l'Union européenne en cette période de crise sont tous inférieurs à ceux de l'an dernier, voire négatifs à Chypre et en Grèce. A l'inverse, la Slovaquie a connu une inflation de près de 2,5% au premier semestre 2020. Ainsi, dans l'UE le taux d'inflation a légèrement baissé et est passé à 1,11% au premier semestre de cette année contre 1,63% à la même période l'an dernier. Le taux pour la zone euro est à présent de 0,66% contre 1,42% au premier semestre 2019, et s'éloigne à grands pas de l'objectif fixé par la Banque Centrale Européenne, qui se situe en dessous de la barre des 2%. Au Luxembourg, le taux d'inflation a connu une forte baisse et est passé de 2,03% au premier semestre 2019 à 1% à la même période en 2020.

Le taux d'inflation du Luxembourg (1,0%) est légèrement supérieur à celui de certains de ses pays voisins dont la France et la Belgique qui présentent un taux de respectivement 0,83% et 0,47%. Il reste cependant inférieur au taux d'inflation des Pays-Bas et de l'Allemagne qui se situent à respectivement 1,28% et 1,13%.

**Graphique 2-1 : Taux d'inflation des pays de la zone euro et de l'UE (premier semestre 2020)**

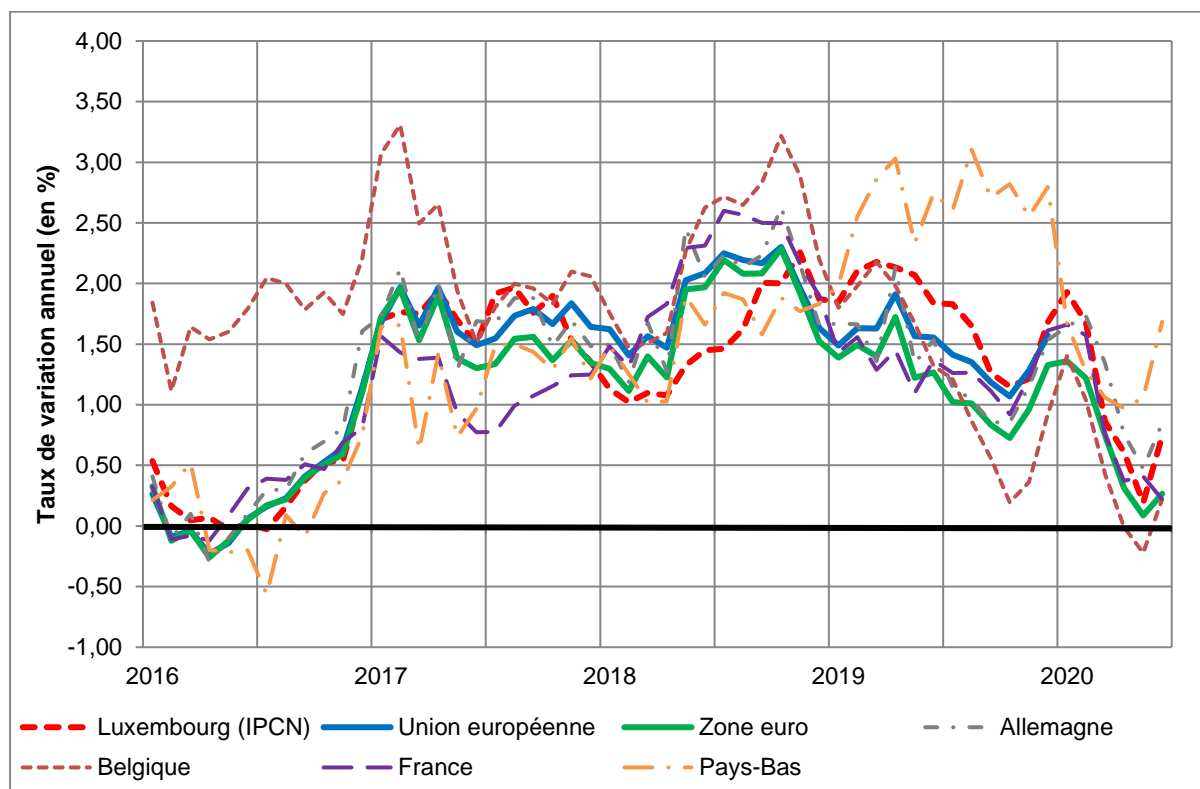


Source: Eurostat, STATEC

Au premier semestre 2020, le Luxembourg présente un taux d'inflation supérieur à celui de la zone euro, mais reste derrière la moyenne de l'Union européenne ainsi que celui de ses voisins allemands et néerlandais. Il devance cependant celui des autres pays voisins.

### Graphique 2-2 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à juin 2020)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Au cours du deuxième semestre 2016 le taux annuel a augmenté dans tous les pays analysés suite à la hausse des prix des produits pétroliers. Cette progression a continué en 2017, cependant le taux en France et aux Pays-Bas restait en dessous des autres pays analysés jusqu'au début de 2018. Alors que les taux de variation annuels connaissent une remontée au cours de l'année 2018, ceux-ci sont depuis repartis à la baisse à l'exception d'une hausse enregistrée au mois de décembre 2019 et janvier 2020. Le premier semestre 2020 se caractérise ainsi par une évolution à la baisse de l'inflation dans les pays et zones analysées à l'exception des Pays-Bas qui enregistrent en juin 2020 un taux de variation annuel de 1,68%, loin devant celui de la Belgique et de la France (0,22%) mais aussi de l'Allemagne (0,85%).

### Tableau 2-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

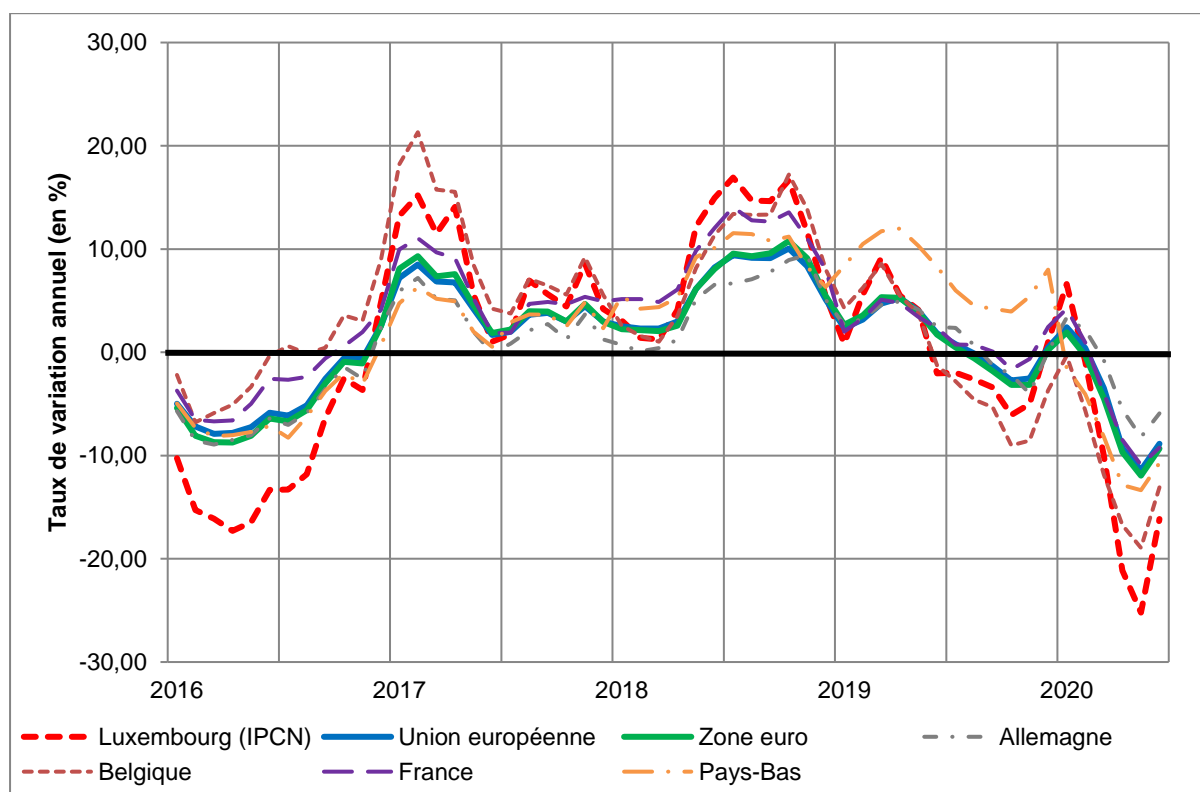
	Sem. 1 2019	Sem. 2 2019	2019	Sem. 1 2020
Union européenne	1,63	1,31	1,47	1,11
Zone euro	1,42	0,98	1,20	0,66
Luxembourg (IPCN)	2,03	1,46	1,74	1,00
Allemagne	1,62	1,10	1,35	1,13
Belgique	1,82	0,68	1,25	0,47
France	1,36	1,23	1,30	0,83
Pays-Bas	2,59	2,77	2,68	1,28

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Après avoir enregistré une forte baisse entre fin 2014 et mi-2016, les prix de l'énergie ont connu une nouvelle baisse dans tous les pays de l'UE, cette fois-ci plus forte et abrupte, depuis le début de 2020 lors du « grand confinement ». En effet, après avoir connu une hausse des prix plutôt importante au début de 2017 et au cours de 2018, depuis la moitié de 2019 on assiste à une baisse des taux de variations annuels du prix de l'énergie. Après une remontée des prix entre les mois de décembre 2019 et janvier 2020, causée notamment par les tensions géopolitiques entre les Etats-Unis et l'Iran, les taux de variation annuels du prix de l'énergie ont baissé dans tous les pays analysés (entre -8,2% et -25,2%). Ainsi, au premier semestre 2020 tous les pays affichaient des taux de variations négatifs entre les mois de février et juin, avec les plus fortes baisses enregistrées en mai 2020 partout dans l'UE et principalement au Luxembourg (-25,2%) et en Belgique (-18,9%).

### Graphique 2-3 : Evolution récente de l'énergie

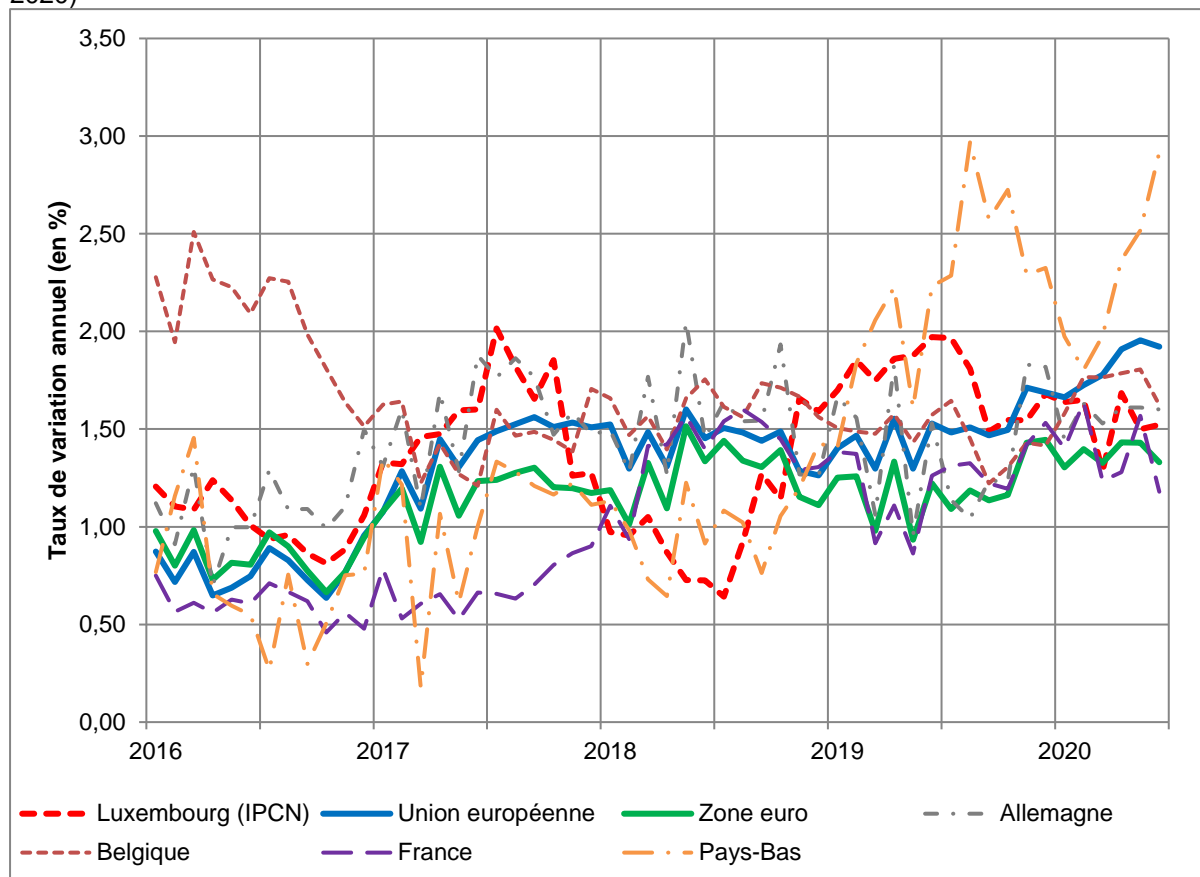
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à juin 2020)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix  
Remarque : produits pétroliers pour le Luxembourg

Depuis le deuxième semestre 2017 on constate une évolution quasi-constante des prix au niveau de l'inflation hors énergie dans la plupart des pays analysés qui, cependant, enregistrent une évolution à la hausse pendant les derniers mois de 2019 et le premier semestre 2020. Au premier semestre 2020 le taux de cette sous-série s'élève à 1,83% en moyenne européenne. Cependant, cette progression des produits hors énergie au Luxembourg se situe légèrement en dessous de l'évolution de la moyenne de l'Union européenne mais juste au-dessus de celle de la zone euro. Les Pays-Bas, cependant, ne suivent pas cette même tendance : leur taux de variation de l'inflation sous-jacente dépasse largement ceux des autres pays analysés et croît de 2,26% par rapport à la même période en 2019, malgré une hausse plus limitée lors du premier trimestre 2020.

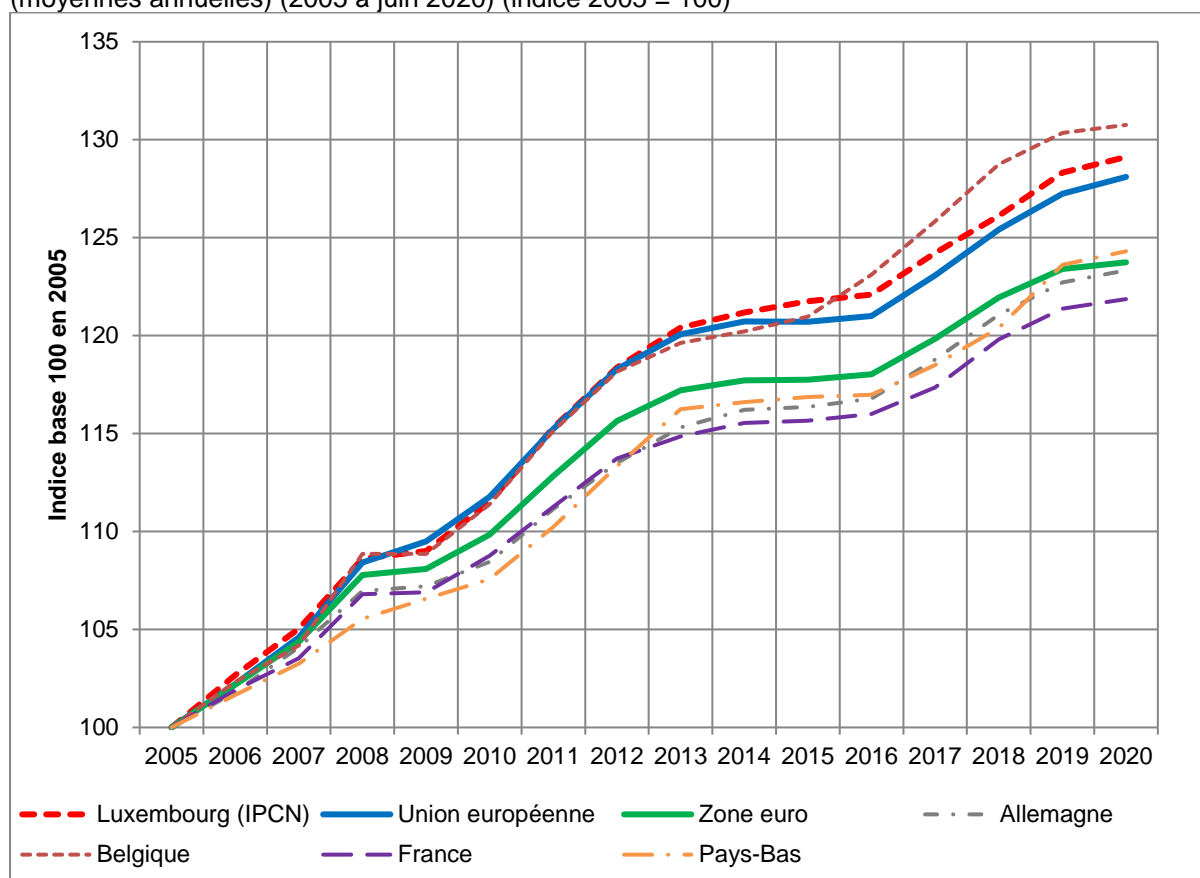
**Graphique 2-4 : Evolution récente de l'inflation hors énergie**  
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à juin 2020)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix  
Remarque : inflation sous-jacente pour le Luxembourg

Entre 2005 et le premier semestre 2020, le niveau général des prix a augmenté de 28,1% au sein de l'Union européenne et l'inflation luxembourgeoise (29,12%) a été très légèrement supérieure à celle-ci durant cette période. La Belgique a connu une inflation similaire à celle du Luxembourg depuis 2005, cependant à partir de 2016 elle dépasse celle de son voisin mais depuis 2018 elle fléchit légèrement et se rapproche (30,76%), à nouveau, de celle du Luxembourg. L'inflation de la zone euro (23,74%) et des autres pays analysés (Pays-Bas 24,31%, Allemagne 23,33%, France 21,86%) ont suivi une tendance similaire depuis 2005 mais entre juin 2018 et juin 2019 le taux d'inflation aux Pays-Bas a crû de manière plus forte et enregistré un des taux les plus élevés de l'Union européenne pour se réaligner ensuite aux autres pays.

**Graphique 2-5 : Indice des prix à la consommation au niveau européen**  
(moyennes annuelles) (2005 à juin 2020) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En moyenne annuelle, les prix ont augmenté de 1,72% au Luxembourg entre 2005 et le premier semestre 2020 et ce taux s'élève à 1,66% dans l'UE. En Belgique le taux annuel moyen est plus élevé qu'au Luxembourg (1,80%), tandis que les moyennes de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas se situent entre 1,33% et 1,46% par année.

**Tableau 2-3 : Indice des prix à la consommation et évolution annuelle moyenne**  
(base 100 en 2005)

	Indice sem. 1 2020	Evolution annuelle moyenne (2005-juin 2020)
Union européenne	128,10	1,66%
Zone euro	123,74	1,43%
Luxembourg (IPC)	129,12	1,72%
Allemagne	123,33	1,41%
Belgique	130,76	1,80%
France	121,86	1,33%
Pays-Bas	124,31	1,46%

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

### 2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne

Comme indiqué précédemment, la pandémie Covid-19 a eu un impact considérable sur l'inflation enregistrée dans les différents pays de l'Union européenne. L'évolution des différentes catégories de l'indice des prix à la consommation montre quelques différences entre le Luxembourg, ses pays voisins et les Pays-Bas. Au premier semestre 2020, les Pays-Bas présentent l'évolution la plus élevée parmi les pays analysés, surtout dans la catégorie *biens et services divers* qui contribue à elle seule à 0,35 point de pourcentage d'inflation, alors que les prix en France évoluent plus rapidement dans la catégorie *boissons alcoolisées et tabac*. L'Allemagne présente l'évolution la plus élevée dans la catégorie *Logement, eau, électricité et combustibles*.

**Tableau 2-4 : Evolution de l'inflation au niveau européen au premier semestre 2020**

(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année dernière)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,11	0,66	1,13	0,47	0,83	<b>1,28</b>	1,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	<b>3,25</b>	2,62	3,72	2,47	2,76	2,69	2,93
Boissons alcoolisées et tabac	3,52	3,39	2,60	3,08	<b>7,77</b>	3,95	1,91
Articles d'habillement et chaussures	<b>1,08</b>	0,01	0,81	0,43	-0,95	-0,10	0,56
Logement, eau, électricité et combustibles	0,07	-0,51	<b>1,23</b>	-3,65	0,20	-1,89	-0,34
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,61	0,69	1,11	1,58	0,36	1,15	<b>1,74</b>
Santé	1,48	0,81	1,40	0,59	-0,19	<b>1,62</b>	0,88
Transports	-1,43	-1,22	-0,85	-0,82	-1,44	<b>0,75</b>	-1,19
Communications	-0,37	-1,16	-0,53	-0,61	<b>-0,17</b>	-0,71	-2,05
Loisirs, spectacles et culture	1,24	0,29	-0,46	2,07	0,78	2,50	<b>2,54</b>
Enseignement	1,56	0,47	-1,87	1,49	<b>2,23</b>	0,18	1,00
Hôtels, cafés, restaurants	2,07	1,62	<b>2,43</b>	1,93	1,24	2,02	2,30
Biens et services divers	2,09	1,65	2,21	1,49	0,92	<b>3,39</b>	1,83

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Mais ce premier semestre 2020 a été caractérisé par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a affecté l'économie de tous les pays de l'Union européenne. Au premier semestre 2020 les prix des *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* ont progressé le plus fortement dans toutes l'UE (+3,2%), plus spécifiquement de 3,4% pour les produits alimentaires et de 1,5% pour les boissons non alcoolisées. En particulier, c'est en Allemagne que les prix des produits alimentaires ont crû le plus (+3,9%) au premier semestre 2020. La Belgique enregistre la hausse la plus faible (+2,6%) parmi les pays analysés.

Cette hausse généralisée dans plusieurs pays de l'Union européenne suit une période de faible inflation des produits alimentaires depuis le deuxième semestre 2018, cette hausse des prix apparaît donc comme rééquilibrage. La hausse de l'inflation des produits alimentaires est principalement due à une inflation élevée des fruits frais (+10,1% en UE) (suite aux mauvaises conditions météo en Europe méridionale et aux faibles réserves de certains autres produits) et de la viande (+5,8% en UE), principalement de porc (+11%) et ses produits dérivés (+8,3%), ce type de viande étant fort demandé en Chine. La France, elle, enregistre aussi un niveau élevé des prix des légumes (+6,8%), tirés principalement par le prix des légumes frais (+12,7%).

Mais ce sont surtout les prix des boissons alcoolisées et du tabac à avoir augmenté ces dernières années. Après une forte progression des prix des *boissons alcoolisées* en 2016 suite à la hausse des droits d'accise sur l'alcool éthylique au 1<sup>er</sup> novembre 2015 dans le cadre des mesures du tax shift<sup>38</sup> en Belgique et après avoir subi une nouvelle hausse en 2018 (+2% par rapport à la même période en 2017), en 2020 les prix ont augmenté de +2,7% en Belgique (malgré l'absence de nouveau tax shift en 2020) et +1,5% dans l'UE. Mais c'est surtout le prix du *tabac* qui a fortement progressé ces dernières années suite aux nouvelles adaptations des accises en France, en Belgique et aux Pays-Bas<sup>39</sup>. On assiste donc à une hausse de la TVA sur le tabac aux Pays-Bas depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 (après une hausse en janvier 2020) ainsi qu'en France (avec l'objectif de faire passer un paquet à 10 euros d'ici novembre 2020) et ainsi que sur les boissons alcoolisées en France.

En effet, au premier semestre 2020, on assiste à une ultérieure augmentation des prix de 5,1% dans l'UE avec la principale hausse enregistrée en France de 14%. En France les nouvelles hausses de janvier, mars et juillet 2020<sup>40</sup> se sont faites ressentir sur le prix du tabac. Plusieurs hausses de prix du tabac ont ainsi été effectuées en France depuis mai 2017, l'objectif étant d'arriver à 10 euros le paquet en novembre 2020 dans le cadre de la politique de santé publique et de lutte contre le tabagisme engagée par le gouvernement français<sup>41</sup>. Suite à la hausse du droit d'accise spécial spécifique de 3,2% pour les cigarettes et de 14,1% pour le tabac à fumer<sup>42</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 une augmentation des prix du tabac de 5,4% avait aussi été enregistrée en Belgique au premier semestre 2019, mais n'est plus que de 3,4% au même moment en 2020. En moyenne, dans l'Union européenne les produits de tabac ont augmenté de 5,1% et de 5,3% dans la zone euro au premier semestre 2020.

La division *logement, eau, électricité et combustibles* a connu des baisses de prix en 2015 et 2016 dans toute l'Europe suite à la baisse des produits énergétiques. En 2017, le taux d'inflation est redevenu positif partout en Europe, suite au redressement du prix de l'énergie, et a continué à grimper jusqu'à fin 2018. Depuis, les prix de l'énergie, sont repartis à la baisse et ont atteint le point le plus bas en avril 2020. En Belgique, suite au changement du taux de TVA sur l'électricité à partir de septembre 2015 (taux normal de 21% au lieu du taux réduit de 6%), la hausse de cette division était plus prononcée que dans les autres pays. Cependant, en 2017, le prix de l'électricité en Belgique avait de nouveau connu une hausse (+11,7%), ceci principalement à cause de la suppression des kWh gratuits en Flandre et de la hausse des autres taxes (principalement de la cotisation Fonds énergie en Flandre). Au premier semestre 2020 on assiste en Belgique à une baisse des prix sur l'électricité (-7,5% au premier semestre 2020) et à une inflation négative plus prononcée pour les combustibles liquides (-25,1%) et le gaz (-15,7%)<sup>43</sup>. Une tendance similaire est aussi visible aux Pays-Bas qui ont connu une réduction de la taxation de l'électricité accordée par le gouvernement néerlandais<sup>44</sup> depuis janvier 2020, celui-ci considérant l'électricité comme un besoin fondamental de la

<sup>38</sup> Le tax shift est un glissement de la fiscalité. Pour être en mesure d'abaisser les charges sur le travail, il est nécessaire de rechercher d'autres recettes, sans quoi le budget sortirait de ses rails. Ces recettes sont collectées par le biais de taxes qui portent moins atteinte à la croissance économique, telles que les taxes sur la pollution de l'environnement ou sur les produits nocifs ainsi que les taxes sur les biens de consommation. Pour plus d'informations : <http://www.montaxshift.be/fr>

<sup>39</sup> <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2020-icn-0>

<sup>40</sup> <https://www.capital.fr/votre-argent/prix-des-cigarettes-quelle-augmentation-de-prix-pour-le-tabac-marque-par-marque-1301796>

<sup>41</sup> <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/lutte-contre-le-tabagisme>

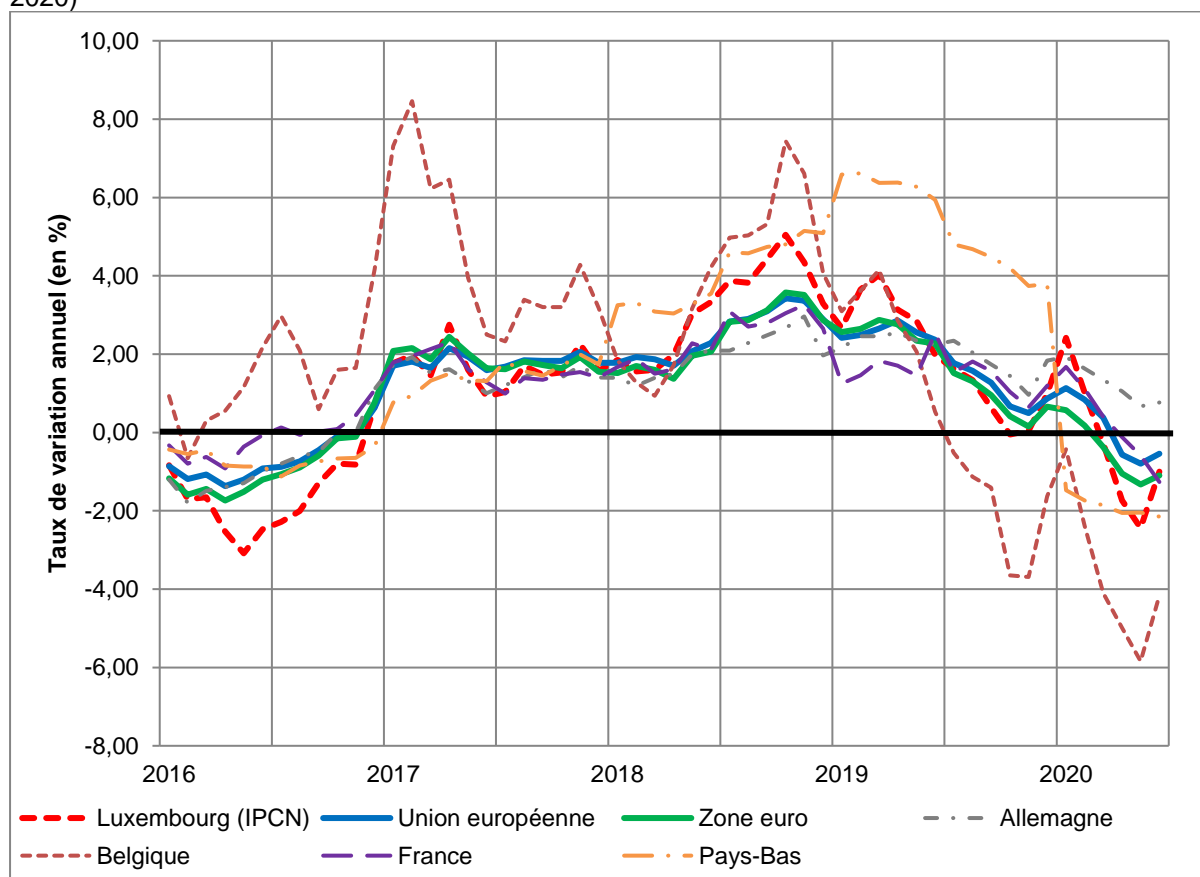
<sup>42</sup> [https://finances.belgium.be/sites/default/files/Customs/FR/Accises/PDF/Taux/DA%20010.136\\_nota%20FR%20modifications%20taux\\_1%20janvier%202019.pdf](https://finances.belgium.be/sites/default/files/Customs/FR/Accises/PDF/Taux/DA%20010.136_nota%20FR%20modifications%20taux_1%20janvier%202019.pdf)

<sup>43</sup> <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2020-icn-0>

<sup>44</sup> Le gouvernement néerlandais a pris la décision d'augmenter la part fiscale de la facture de gaz afin de favoriser la transition énergétique du gaz naturel vers des options de chauffages électriques et plus durables : <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/milieubelastingen/energiebelasting>

population rendant ainsi la contribution à l'inflation de cette position négative (-0,3 point de pourcentage ; -39,9% au premier semestre 2020). A l'inverse, en Allemagne les tarifs de réseau ont augmenté début 2020<sup>45</sup> et donc le taux d'inflation le plus élevé pour cette catégorie parmi les pays analysés. Au Luxembourg, l'électricité a augmenté de 9,8% au premier semestre 2020. Dans l'Union européenne les prix de l'électricité ont diminué de 0,3% au premier semestre. Le gaz aussi enregistre une baisse sensible (-4,2%) dans l'Union européenne avec les plus fortes baisses enregistrées en Belgique (-15,7%) et en France (-11,6%). Aux Pays-Bas et en Allemagne la tendance est légèrement à la hausse (respectivement 2,7% et 2,5%). Mais ce sont surtout les prix des combustibles liquides à avoir connu leur plus forte baisse depuis 2015. Au premier semestre 2020, les prix de ces produits ont connu une baisse de 14,9% dans l'Union européenne dont les plus fortes baisses ont été recensées au Luxembourg et en Belgique (respectivement -25,9% et -25,1%).

**Graphique 2-6 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles »**  
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à juin 2020)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La division *transports* a aussi fortement tiré vers le bas l'inflation dans l'Union européenne et contribue négativement à l'inflation totale (-0,21 point de pourcentage). Les services de transport au sein de cette division ont diminué de 1,9% en moyenne européenne, mais de seulement 0,22% aux Pays-Bas, les autres pays analysés se situant tous entre -1,2% (en Belgique et Allemagne) et 2% (en France). Suite au « lock-down » dans plusieurs pays de l'Union européenne au cours du premier semestre 2020, la limitation des déplacements a impacté sur la demande en carburants qui a fortement chuté affectant ainsi le niveau de prix

<sup>45</sup> <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2020-icn-0>



de ces produits (-9,1% sur le diesel dans l'UE, -7,6% sur l'essence). Au Luxembourg, outre à la baisse des prix des carburants (-8,6% sur le diesel, -9,9% sur l'essence), les prix des services de transport ont aussi baissé drastiquement (-24,1%) suite à l'introduction dès le 1<sup>er</sup> mars 2020, de la gratuité des transports publics.

Les *biens et services* ont augmenté de 1,8% au Luxembourg au cours du premier semestre 2020, hausse légèrement inférieure à celle du reste de l'Union européenne (+2,1%), avec des hausses enregistrées au niveau de la protection sociale et des services financiers (+2,5%), mais toujours inférieures aux moyennes européennes. Les Pays-Bas enregistrent la hausse la plus élevée parmi les pays analysés (+3,4%) dans cette division, principalement suite aux hausses de prix aux niveaux des assurances.

A l'inverse, la division *communication* a vu ses prix baisser dans l'UE (-0,4%) ainsi que dans tous les pays analysés, la baisse la plus forte ayant été enregistrée au Luxembourg (-2,1%).

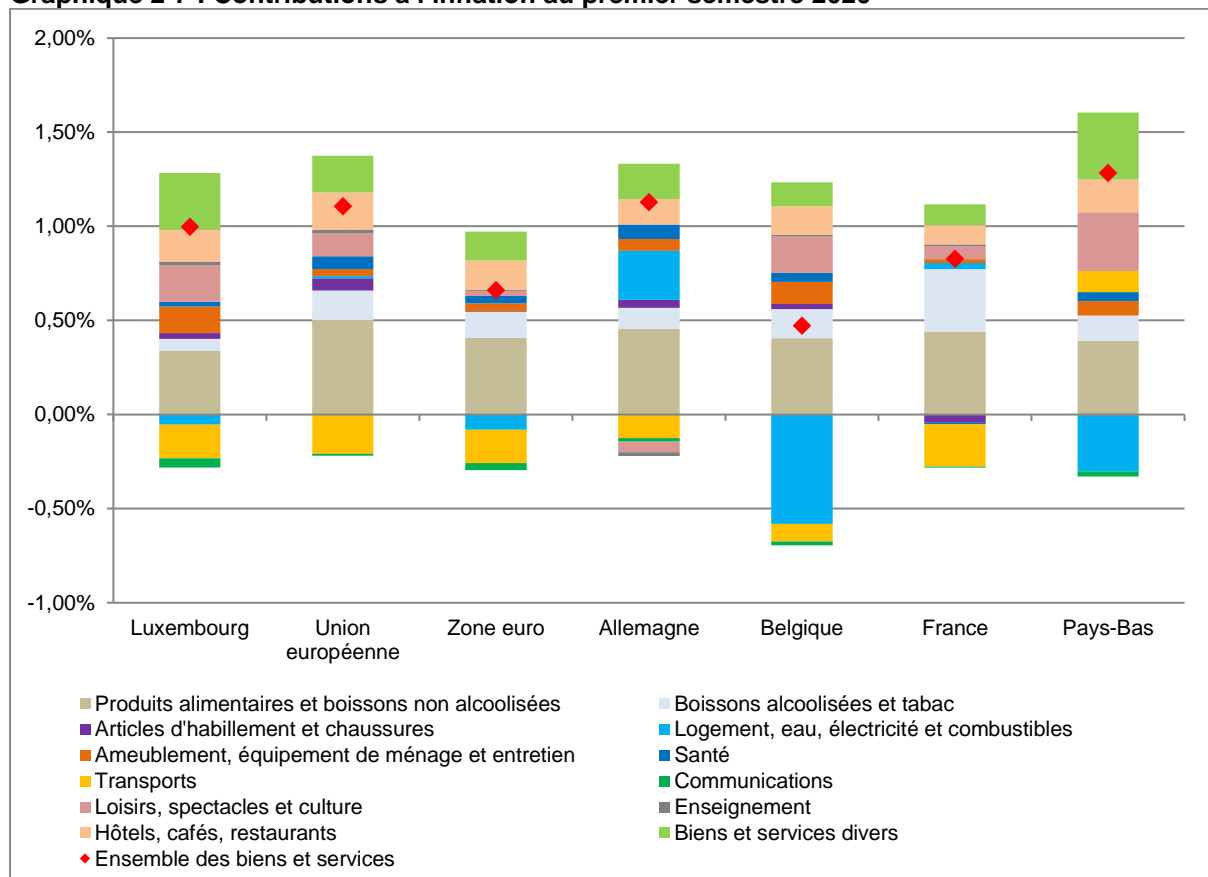
**Tableau 2-5 : Contributions à l'inflation au premier semestre 2020**

(en points de pourcentage)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,11	0,66	1,13	0,47	0,83	1,28	1,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,50	0,41	0,45	0,41	0,44	0,39	0,34
Boissons alcoolisées et tabac	0,16	0,14	0,11	0,15	0,33	0,13	0,06
Articles d'habillement et chaussures	0,06	0,00	0,04	0,03	-0,04	0,00	0,03
Logement, eau, électricité et combustibles	0,01	-0,08	0,26	-0,58	0,03	-0,30	-0,05
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,04	0,04	0,06	0,12	0,02	0,08	0,14
Santé	0,07	0,04	0,08	0,05	-0,01	0,05	0,03
Transports	-0,21	-0,18	-0,13	-0,09	-0,22	0,11	-0,18
Communications	-0,01	-0,04	-0,02	-0,02	-0,01	-0,03	-0,05
Loisirs, spectacles et culture	0,12	0,03	-0,06	0,19	0,07	0,31	0,19
Enseignement	0,02	0,01	-0,02	0,01	0,01	0,00	0,02
Hôtels, cafés, restaurants	0,20	0,16	0,14	0,15	0,10	0,18	0,17
Biens et services divers	0,20	0,15	0,19	0,13	0,11	0,35	0,30

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

**Graphique 2-7 : Contributions à l'inflation au premier semestre 2020**



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

### 3 Annexe 1

#### Définitions<sup>46</sup>:

**IPCH** : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est un indicateur économique élaboré pour mesurer les changements au fil du temps dans les prix des biens et services de consommation acquis par les ménages. Les IPCH donnent des mesures comparables de l'inflation dans la zone euro, l'UE, l'Espace économique européen et pour les autres pays y compris les pays candidats. Ils sont calculés selon une approche harmonisée et une seule série de définitions. Ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro pour l'application de la politique monétaire dans la zone euro et de convergence de l'inflation comme l'exige l'évaluation des critères de Maastricht.

**IPCN** : L'indice des prix à la consommation (IPCN) mesure l'inflation nationale, plus précisément il couvre les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. En effet, la pondération de l'IPCN se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

**Inflation sous-jacente** : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

**Biens non durables** : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

**Biens semi-durables** : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

**Biens durables** : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

**Services** : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, restaurants et hôtels, services récréatifs, services financiers, assurances.

**Indice rattaché à la base 1.1.1948** : L'indice rattaché à la base 1.1.1948 est l'indice publié sur la base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1948. Il peut être obtenu en multipliant l'indice base 100 en 2005 par le facteur de rattachement. La moyenne semestrielle de cet indice sert au déclenchement du mécanisme de l'échelle mobile des salaires.

---

<sup>46</sup> Dictionnaire statistique du STATEC : <https://statistiques.public.lu/fr/methodologie/definitions/index.html>

**Moyenne semestrielle de l'indice base 100 au 1.1.1948** : C'est la moyenne semestrielle qui déclenche une tranche de l'échelle mobile des salaires, ou tranche indiciaire (« *Indextranche* ») par le fait d'atteindre ou de dépasser un certain seuil (=la cote d'échéance). La moyenne semestrielle, calculée pour chaque mois, est la moyenne arithmétique des indices base 100 au 1.1.1948 des 6 derniers mois disponibles. Lorsque sa valeur dépasse la cote d'échéance en vigueur augmentée de 2,5%, une nouvelle cote d'application de l'échelle mobile des salaires est déclenchée. Ceci entraîne l'adaptation de tous les salaires, traitements et pensions. La moyenne semestrielle est également utilisée pour l'indexation de certains contrats.

**Facteur de raccord** : Le facteur (ou coefficient) de raccord est utilisé pour passer de l'indice base 100 en 2005 à l'indice base 100 au 1.1.1948. Il s'agit du rapport fixe entre les deux séries publiées par le STATEC pour l'IPCN. Le facteur de raccord est fixé par arrêté ministériel. Le rapport entre les deux séries (base 100 en 2005 et base 1.1.1948) est modifié (et donc aussi le facteur de raccord) lorsque le législateur décide la neutralisation, pour l'application du mécanisme de l'échelle mobile des salaires, de certaines augmentations de prix dues à la hausse de taxes ou d'accises.

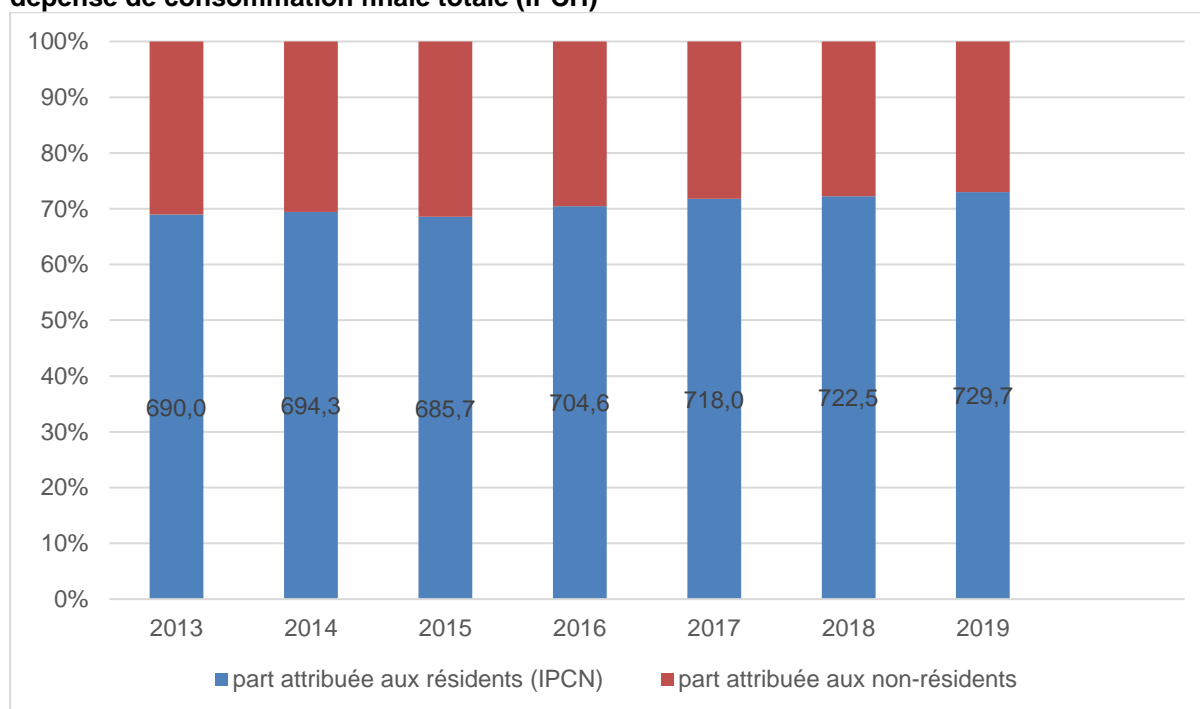
**Cote d'application** : La cote d'application de l'échelle mobile des salaires est un indice avec lequel les salaires sont adaptés. Souvent la valeur de la cote en vigueur à un instant donné est reprise sur les fiches de paie. L'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'application entraîne l'augmentation de 2,5% de tous les salaires, pensions et traitements. La valeur d'une nouvelle cote d'application correspond à l'ancienne augmentée de 2,5%. L'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'application est conditionnée par l'entrée en vigueur préalable d'une nouvelle cote d'échéance. Dans le système non-modulé de l'échelle mobile des salaires la cote d'application entre en vigueur un mois après l'entrée en vigueur d'une cote d'échéance.

**Cote d'échéance** : La cote d'échéance de l'échelle mobile des salaires est la valeur qui, lorsqu'elle est dépassée par la moyenne semestrielle de l'indice base 100 au 1.1.1948, déclenche une nouvelle cote d'application qui entraîne l'adaptation des salaires, traitements et pensions de 2,5%. La valeur d'une nouvelle cote d'échéance correspond à l'ancienne augmentée de 2,5%.

## 4 Annexe 2

Au Luxembourg, l'établissement d'indices des prix à la consommation a débuté au début des années vingt du siècle dernier. L'indice national actuel (IPCN), entré en vigueur en janvier 1997, se conforme à la réglementation communautaire concernant l'indice des prix à la consommation harmonisé sur le plan européen (IPCH). Il se distingue de celui-ci par le seul fait que sa pondération exclut les dépenses de consommation des non-résidents sur le territoire luxembourgeois, alors que depuis l'année 2000 l'IPCH les inclut<sup>47</sup>. L'IPCN représente ainsi la part consommée par les résidents sur le territoire luxembourgeois dans le total de la consommation finale des ménages effectuée sur le territoire. L'IPCH, qui représente la totalité de la dépense de consommation finale sur le territoire, se chiffre à 1000‰ et la part allouée à l'IPCN, c'est-à-dire à la consommation des résidents sur le territoire, s'élève à 722,4‰ pour l'année 2020. La part de l'IPCN, exprimée par rapport à l'IPCH, varie au cours des années et était en légère progression entre 2015 et 2019, et repasse à présent au niveau de 2018.

**Graphique 4-1 : Part de la dépense de consommation finale des résidents (IPCN) dans la dépense de consommation finale totale (IPCH)**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

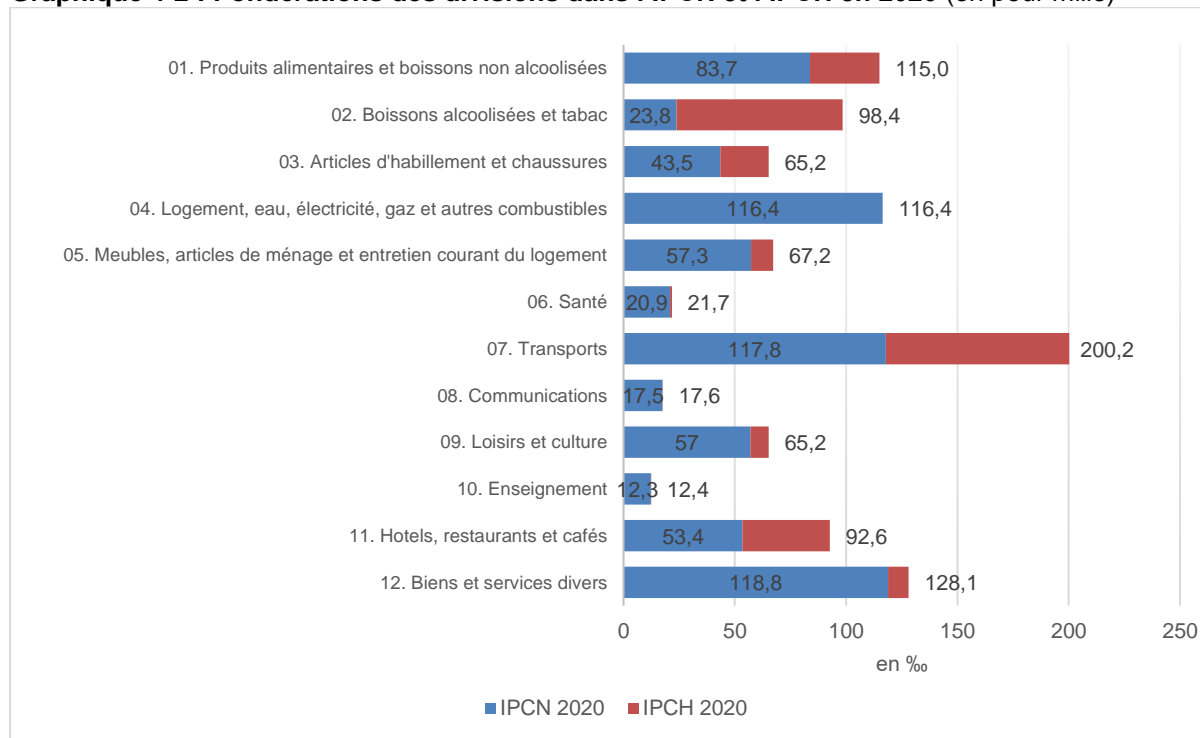
Note : Le graphique commence à partir de 2013 suite au changement méthodologique appliqué après l'année 2012

Il existe des différences dans les coefficients de pondération IPCH et IPCN des douze divisions. Ces différences sont très importantes pour les divisions « Boissons alcoolisées et tabac » et « Transports ». En particulier, certains produits tels que les carburants, le tabac et l'alcool bénéficient d'une fiscalité indirecte plus avantageuse au Luxembourg par rapport à celle des pays des consommateurs non résidents, et génère ainsi d'importants volumes de vente de ceux-ci. Ainsi, cette année les carburants étant fortement impactées, l'écart entre l'IPCH et l'IPCN est encore plus visible. Des différences moins marquées, apparaissent également dans d'autres divisions tels que les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Articles d'habillement et chaussures », « Meubles, articles de ménage et entretien courant du logement », « Loisirs et culture », « Hôtels, restaurants et cafés » et «

<sup>47</sup>[https://statistiques.public.lu/stat/ReportFolders/ReportFolder.aspx?IF\\_Language=fra&MainTheme=5&FldrName=5](https://statistiques.public.lu/stat/ReportFolders/ReportFolder.aspx?IF_Language=fra&MainTheme=5&FldrName=5)

Biens et services divers ». Les nombreux non-résidents actifs au Luxembourg expliquent les différences qui apparaissent dans les divisions « Hôtels, restaurants et cafés » et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». Les touristes jouent évidemment un rôle au niveau du différentiel de dépense de consommation lié aux « Hôtels, restaurants et cafés » et en particulier des dépenses liées aux hôtels, et ont ainsi un impact sur la pondération de cette catégorie.

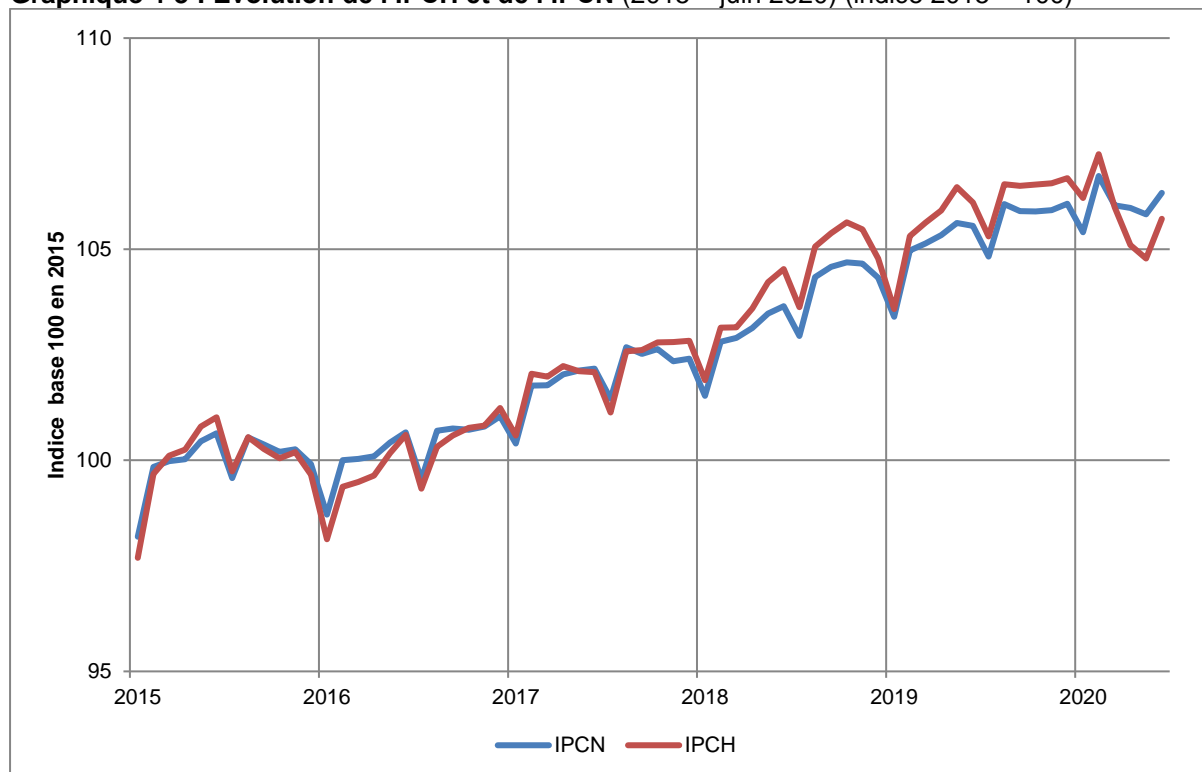
**Graphique 4-2 : Pondérations des divisions dans l'IPCN et l'IPCH en 2020 (en pour mille)**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

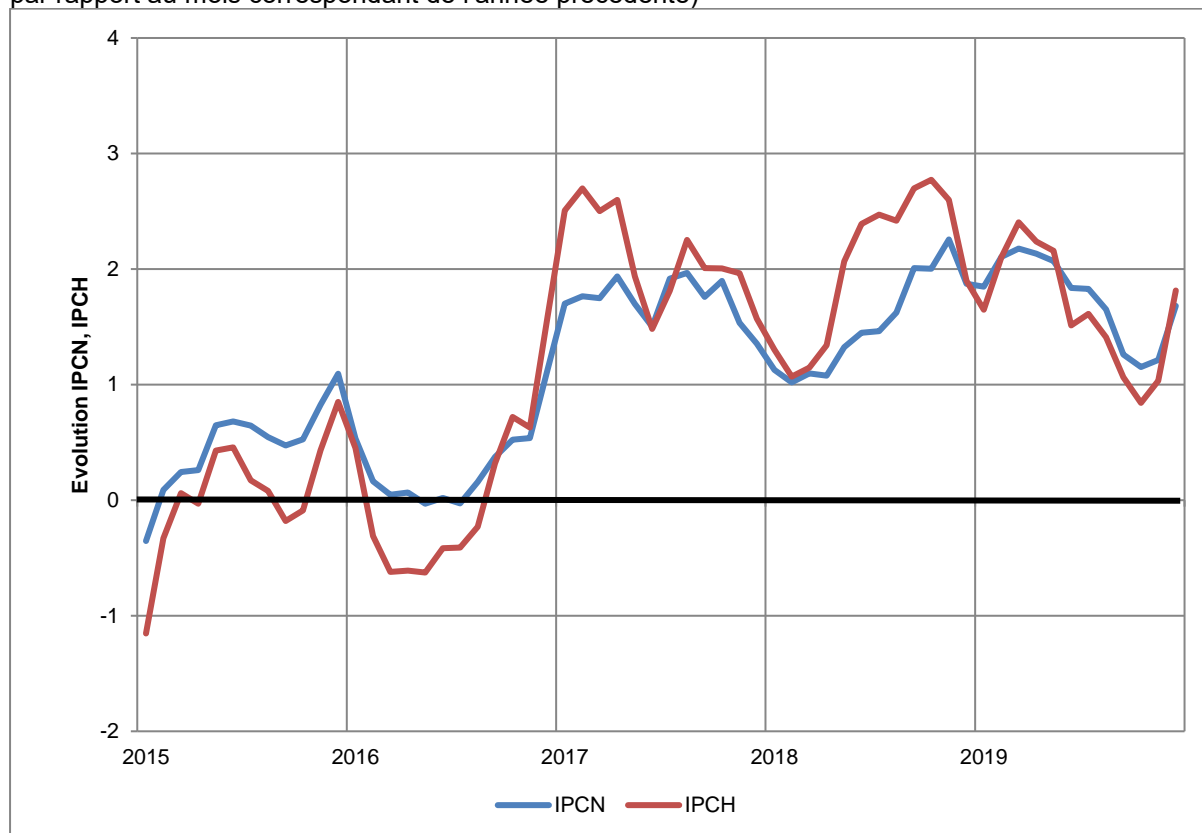
Une comparaison de l'IPCH et de l'IPCN depuis 2015 est fournie ci-après à titre illustratif afin de visualiser la différence de l'évolution des courbes. Cependant, **il est considéré plus approprié et représentatif d'utiliser l'indice des prix à la consommation national (IPCN) pour les analyses de la consommation nationale au Luxembourg car donne une image plus fidèle de la consommation nationale.** C'est notamment pour cette raison que l'IPCN est utilisé comme élément déclencheur des tranches indiciaires.

**Graphique 4-3 : Evolution de l'IPCH et de l'IPCN (2015 – juin 2020) (indice 2015 = 100)**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

**Graphique 4-4 : Evolution de l'IPCH et de l'IPCN (données mensuelles, pourcentage de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix